



Accusé de réception en préfecture
012-251201588-20251211-20251210_004B-AU
Reçu le 11/12/2025



Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Année 2026

Comité Syndical du 10 décembre₁ 2025

SOMMAIRE

1. Préambule	p.3	5. Situation financière et moyens du SYDOM	p.40
2. Conjoncture économique et législative	p.4	<i>5.1 Compte financier unique 2025 provisoire</i>	<i>p.41</i>
<i>2.1 Evolution des principaux indicateurs macro-économiques</i>	<i>p.5</i>	<i>5.2 Etat de la dette au 31/12/2025</i>	<i>p.48</i>
<i>2.2 Le projet de loi de finances pour 2026 et ses effets sur les collectivités</i>	<i>p.11</i>	6. Les orientations budgétaires 2026	p.50
3. Contexte spécifique aux déchets	p.14	<i>6.1 Les priorités du budget 2026 dans un contexte incertain</i>	<i>p.51</i>
<i>3.1 Projet de loi de finances 2026 – volet « déchets » et enjeux pour le SYDOM</i>	<i>p.15</i>	<i>6.2 Les orientations de la section de fonctionnement</i>	<i>p. 59</i>
<i>3.2 Contexte du recyclage</i>	<i>p. 20</i>	<i>6.3 Les orientations de la section d'investissement</i>	<i>p.61</i>
4. Moyens humains et techniques du SYDOM	p. 23	<i>6.3 Les orientations toutes sections confondues</i>	<i>p.63</i>
<i>4.1 Ressources humaines</i>	<i>p. 24</i>	7. Tarifs 2026	p.64
<i>4.1 Unités départementales et territoriales</i>	<i>p. 28</i>	<i>7.1 Cotisation à l'habitant</i>	<i>p.65</i>
<i>4.2 Evolution des tonnages et activités</i>	<i>p. 34</i>	<i>7.1 Tarifs des adhérents</i>	<i>p.66</i>
		<i>7.2 Tarifs non adhérents</i>	<i>p.73</i>
		8. Conclusion	p.74

1. PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires s'impose comme une étape essentielle **précédant l'examen du budget primitif (BP)**. Cette séquence vise à instaurer au sein de l'assemblée délibérante une véritable discussion autour des grandes orientations, des objectifs financiers ainsi que des ressources du syndicat. Ce moment démocratique majeur nécessite la mise à disposition d'informations nombreuses et précises à destination des élus.

Dans un souci de transparence, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente aux citoyens et aux élus du SYDOM Aveyron les principales **orientations qui structurent le budget et la stratégie financière envisagée**. L'objectif pour l'année 2026 est d'accompagner la poursuite des investissements du syndicat tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

L'année 2026 s'annonce comme une année charnière pour le SYDOM, marquée par la **mise en service de nouvelles installations telles que KEREA et une nouvelle plateforme de broyage de déchets verts**. Ces équipements permettront de renforcer les capacités et l'autonomie du syndicat en matière de gestion et de valorisation des déchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le syndicat exerce pleinement la compétence de gestion du traitement des déchets issus des 49 déchèteries de son territoire. Par ailleurs, **cinq adhérents ont choisi de confier au SYDOM la gestion de leurs bas de quais**, ce qui a impliqué la conclusion de nouveaux contrats pour la fourniture de contenants et la collecte.

Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe » et à ses décrets d'application, ce rapport présente, après une contextualisation, les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Par ailleurs, depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, les collectivités soumises à l'obligation du DOB doivent faire figurer les perspectives d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de leur collectivité, pour leur budget principal et leurs budgets annexes.

Projet de loi de finances 2026



Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

2. **CONJONCTURE ECONOMIQUE ET LEGISLATIVE**



2.1 ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Sur le plan international:

En décembre 2025, l'économie mondiale reste engagée dans une **phase de croissance modérée**, dans un contexte durablement marqué par la montée du protectionnisme et la reconfiguration des chaînes de valeur.

Selon les dernières Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM) du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale ralentirait progressivement, passant de 3,3% en 2024 à 3,2 % en 2025 puis 3,1 % en 2026, un rythme inférieur à celui d'avant-crise, mais compatible avec une activité « atone mais résiliente ».

Elle s'établirait autour de 1,5 % dans les pays avancés, pénalisés par des conditions financières encore restrictives, des gains de productivité limités et des marchés du travail sous tension, et juste au-dessus de 4 % dans les pays émergents et en développement, qui continuent de porter l'essentiel de la dynamique mondiale.

L'inflation poursuivrait sa décrue à l'échelle globale, mais resterait au-dessus de l'objectif dans certains grands pays, en particulier aux États-Unis, alors qu'elle serait plus modérée dans le reste des économies avancées.

Ce cadre international, à la fois fragile et incertain, constitue un déterminant majeur de l'environnement macroéconomique dans lequel s'inscrivent les finances publiques françaises et les choix budgétaires des collectivités territoriales.

Sur le plan national:

L'économie française devrait enregistrer une croissance de 0,8% en 2025 selon l'INSEE et 0,7% selon la Banque de France. L'évolution de la situation politique et budgétaire en France constitue un aléa important, tout comme les tensions géopolitiques et commerciales sur le plan international. Les deux institutions prévoient un rebond de l'activité en 2026 (1,3% pour la Banque de France).

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Produit Intérieur Brut

Selon l'INSEE, la France reste pénalisée, comme une grande partie de la zone euro, par la **faiblesse de l'investissement** dans un contexte de conditions d'emprunt encore restrictives, d'une consommation atone et d'un niveau d'épargne des ménages élevé, sur fond d'incertitudes politiques et budgétaires depuis l'été 2024.

Après une quasi-stagnation du PIB à la fin de 2024, l'activité a légèrement repris en 2025 : le PIB progresse de +0,1 % au premier trimestre puis de +0,3 % au deuxième trimestre, porté notamment par la contribution positive des variations de stocks et un rebond des exportations.

Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation se redresse légèrement (+0,2 % au deuxième trimestre 2025 après -0,1 %), mais le taux d'épargne des ménages demeure élevé (18,9 % de leur RDB), traduisant une attitude de prudence.

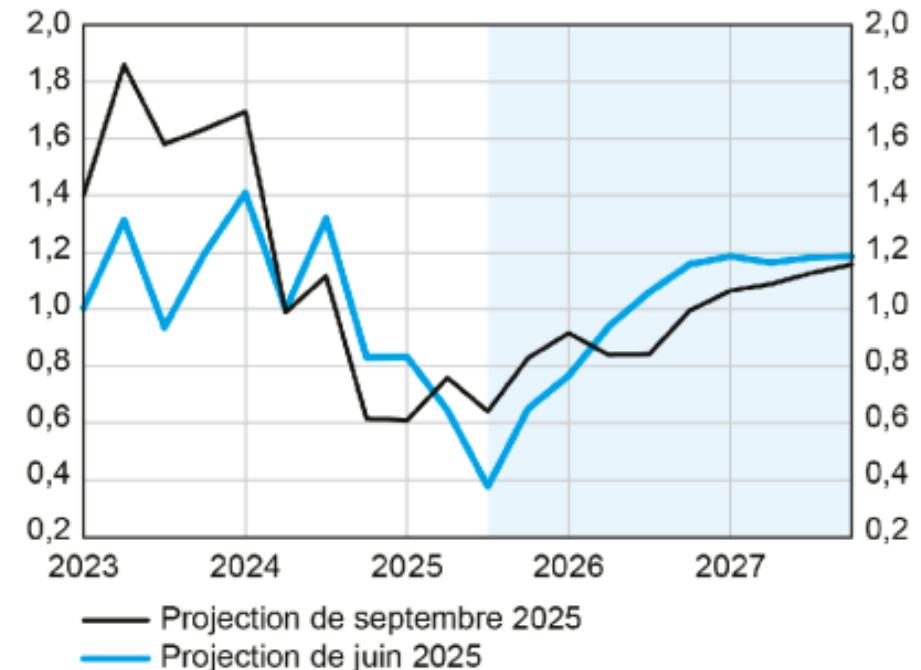
Les enquêtes de conjoncture de la Banque de France confirment cette dynamique : l'activité continue de progresser à l'automne 2025 dans l'industrie, les services marchands et, plus récemment, le bâtiment, et le PIB augmenterait encore légèrement au quatrième trimestre, après une croissance plus soutenue au troisième trimestre.

La Banque de France anticipe toutefois une reprise véritablement plus marquée à partir de 2026 : après une croissance modérée en 2025 (proche de 1 %), **la croissance serait plus soutenue en 2026 et 2027 (de l'ordre de +1,3 % par an)**, portée par un regain de consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé avec la détente progressive des taux d'intérêt.

Croissance du PIB réel

Source: Insee jusqu'au deuxième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Inflation

L'inflation a poursuivi son repli en 2024 et 2025 : selon l'INSEE (juin 2025), la hausse des prix à la consommation ne s'établit plus qu'à **+0,9 % en glissement annuel en juin 2025** (IPCH : +0,8 %), contre plus de 4 % fin 2023 (+ 0,9 % sur un an en août, un chiffre très inférieur à celui observé en zone euro en raison de la baisse des prix de l'électricité en février dernier).

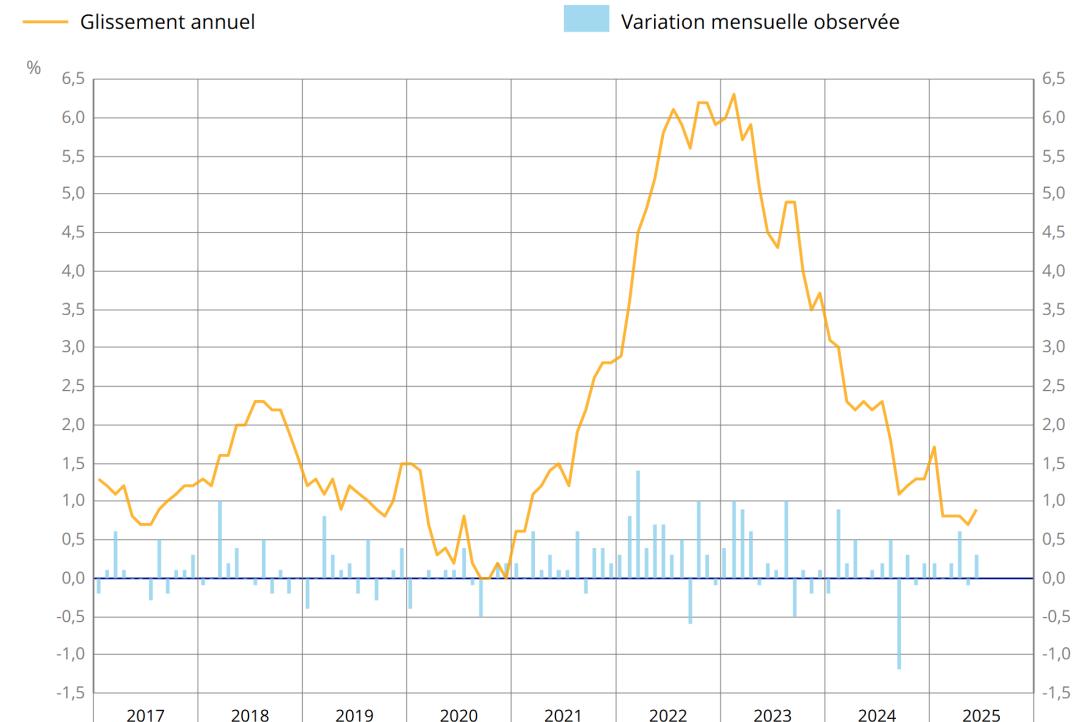
Cette faible inflation s'explique par la baisse marquée des prix de l'énergie (-6,9 % sur un an en juin 2025), tandis que les services restent le principal moteur de la hausse des prix (+2,4%).

Les anticipations d'inflation des chefs d'entreprise recueillies par la Banque de France demeurent toutefois **ancrées à 2 %**, tant à un an qu'à l'horizon 3-5 ans, en ligne avec l'objectif de stabilité des prix, et les anticipations de progression des salaires de base se situent également autour de 2 %.

On peut ainsi considérer que, sauf choc nouveau, **l'inflation reviendrait durablement sur une trajectoire proche de 2 % par an à moyen terme, après la phase de désinflation rapide.**

En dépit de ce reflux, **les dépenses des collectivités resteront durablement affectées par le niveau de prix élevé des années récentes**, intégré dans les marchés pluriannuels, tandis que le « panier du maire », plus représentatif de la structure de leurs achats, demeure supérieur à l'inflation moyenne des ménages.

Évolutions de l'indice des prix à la consommation

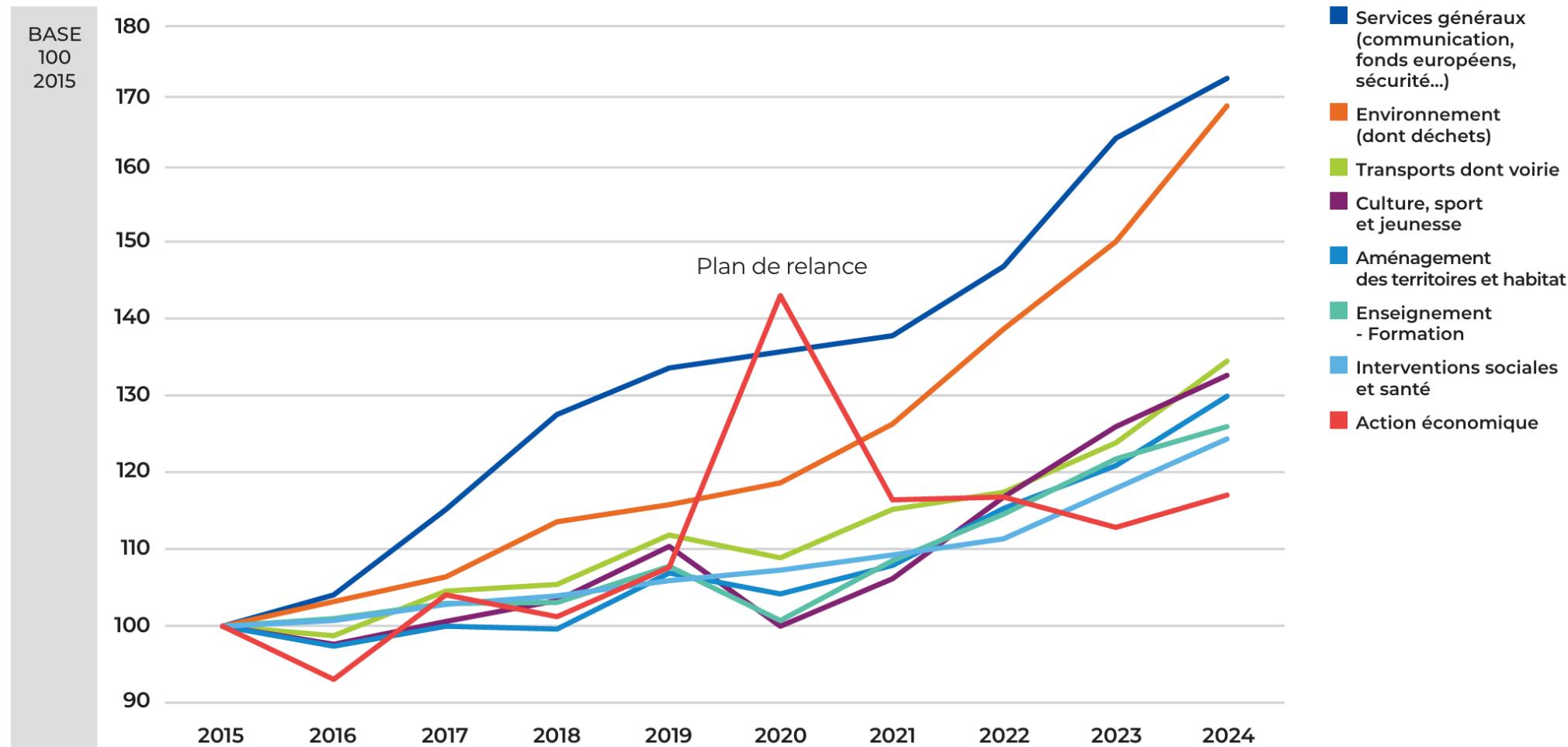


Indice des prix à la consommation

Source: Insee - 2^{ème} trimestre 2025

Évolution des budgets locaux par politique publique

© La Banque Postale



Source : traitement LBP des balances comptables DGFIP 2015-2024, présentation fonctionnelle, BP+BA.

Les premiers éléments d'analyse pour 2025¹, issus d'un échantillon de budgets primitifs, laissent envisager un retour de situation avec des arbitrages en défaveur de certaines politiques, l'action économique étant la plus touchée.

Chômage

Le taux de chômage (7,5 % au 2ème trimestre) reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007. Concernant l'emploi, les informations les plus récentes confirment un marché du travail en phase d'ajustement : les heures travaillées reculent encore légèrement mais l'emploi total se stabilise, avec un léger regain porté par les services et le recours à l'intérim, tandis que les difficultés de recrutement restent élevées pour une part significative des entreprises. Dans ce contexte de croissance modérée en 2025 puis plus soutenue à partir de 2026, la Banque de France anticipe une **légère remontée du taux de chômage en 2025**, avant une reprise progressive de l'activité qui permettrait un **reflux graduel du chômage à l'horizon 2026-2027**, sans retour rapide toutefois aux niveaux d'avant-crise.

Taux de chômage
Source: Insee jusqu'au 2^{ème} trimestre 2024

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)

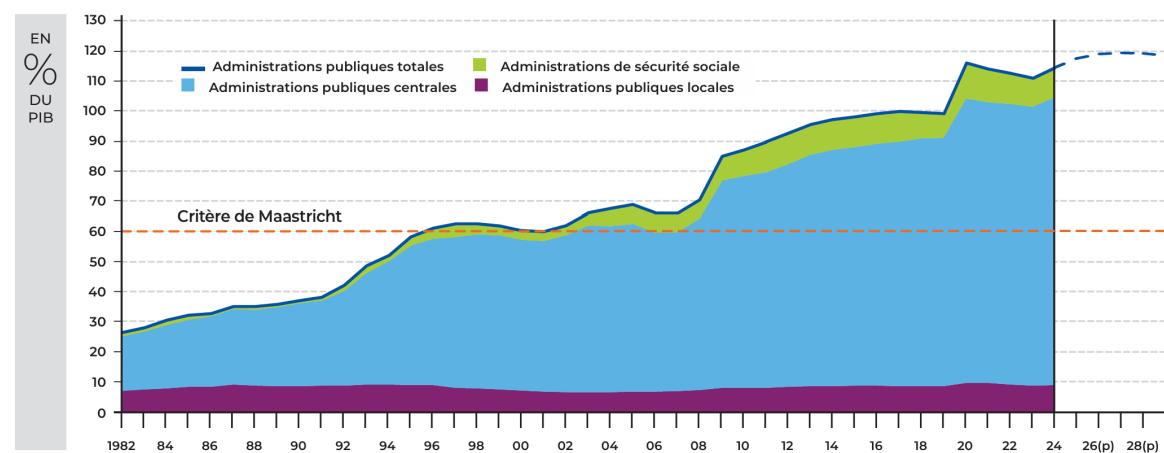


Déficit et Dette publique

Le Gouvernement souhaite prolonger la stratégie de redressement des finances publiques, mais dans un contexte de déséquilibres encore marqués : est retenu un déficit public de **5,4 % du PIB en 2025** et est visé **4,7 % en 2026**, sur la base d'une croissance de 1,0 % et d'une inflation à 1,3 %. Malgré cet ajustement, le ratio de dette publique continuerait d'augmenter pour approcher **118 % du PIB en 2026**, très au-delà du seuil de 60 % prévu par le Pacte de stabilité. Parallèlement, le déficit cumulé des régimes obligatoires de base de la Sécurité sociale et du Fonds de solidarité vieillesse atteindrait **15,3 Md€ en 2024**, puis **22 à 23 Md€ en 2025**, un niveau inédit hors crise majeure.

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

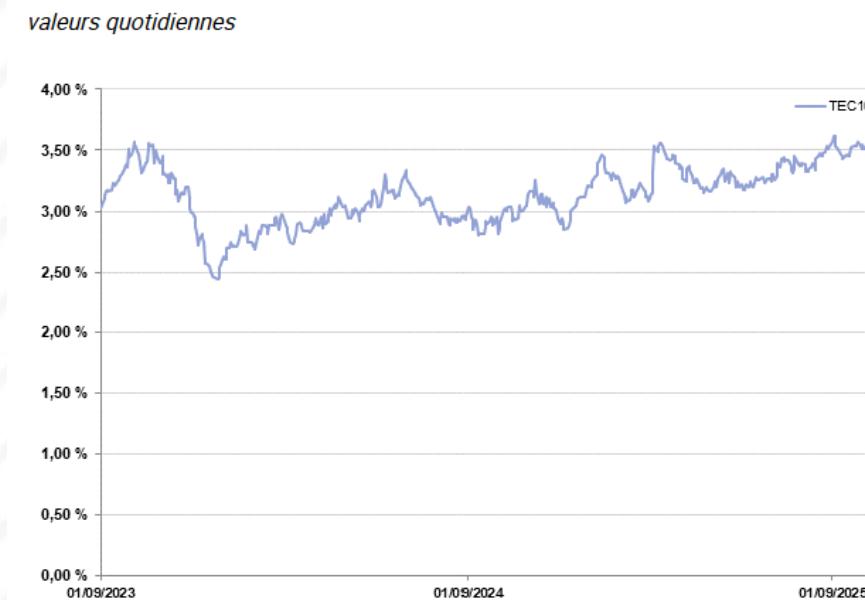
Taux d'intérêt

Après plusieurs baisses de taux intervenues depuis 2024, la BCE a, lors de sa réunion du 30 octobre 2025, décidé de maintenir ses taux directeurs inchangés, dans un contexte où l'inflation se situe désormais proche de la cible de **2 % à moyen terme**.

La politique monétaire reste donc accommodante, mais le Conseil des gouverneurs a clairement indiqué qu'il n'anticipait plus à l'avance de trajectoire de taux, leurs évolutions futures dépendant strictement des données économiques (inflation, activité, transmission monétaire). Les conditions de financement se sont néanmoins détendues par rapport aux niveaux les plus élevés observés en 2023-2024, ce qui contribue à alléger progressivement le coût du crédit pour les emprunteurs publics et privés.

Pour les collectivités locales, ces évolutions offrent des perspectives un peu plus favorables pour le financement des investissements, même si le contexte demeure incertain et appelle à la prudence dans la gestion de l'endettement.

Taux de l'échéance constante à 10 ans (TEC10)



2.2 LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 ET SES EFFETS SUR LES COLLECTIVITÉS

► Le contexte macroéconomique suivi dans le PLF 2026 :

- L'année 2024 a été marquée par un environnement international peu porteur et une montée des incertitudes qui a pesé sur l'investissement.
- La croissance atteindrait **+0,7 % en 2025**, freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude prolongée
- L'inflation, au sens de l'IPC, s'établirait en 2025 à **+1,1 %** en moyenne annuelle (après + 2,0 % en 2024).
- La croissance s'établirait à **+1,0 % en 2026**, majoritairement portée par la demande interne (augmentation de la consommation des ménages).
- L'inflation augmenterait légèrement à **+1,3 %** en moyenne annuelle 2026.

► La trajectoire des finances publiques pour 2026 :

- Consolidation des finances publiques sera poursuivie en 2026 avec une **réduction progressive du déficit public**.
- **Dépenses de l'Etat mieux maîtrisées**, tout en préservant les priorités (défense, sécurité, justice, éducation, transition énergétique).
- **Recettes renforcées** : contribution accrue des plus aisés et des grands groupes, rationalisation de niches fiscales, barèmes stabilisés.
- **Comptes sociaux en amélioration** grâce à une progression contenue des dépenses et à des mesures d'efficience et de responsabilisation.
- Soutien à la **compétitivité** et à la **souveraineté** : baisse des impôts de production, action contre la concurrence déloyale, simplification pour les collectivités, trajectoire conforme aux règles européennes.

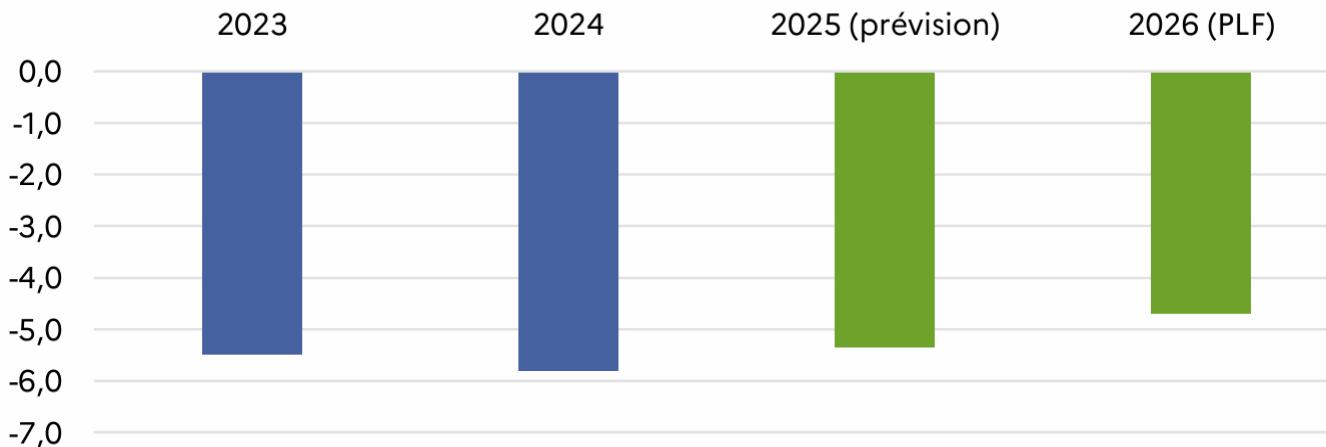
Dans le détail....

► Mise en œuvre d'un plan d'action devant permettre de ramener le déficit public à **4,7 % du PIB en 2026** et à **moins de 3 % en 2029**. La part de la dette publique atteindrait quasiment **118 % du PIB** (+2 points par rapport à 2025)

► Le PLF 2026 ambitionne de redresser les comptes publics par :

- Des **hausses de recettes fiscales**, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés à hauteur de **6,5 Md€** et par la suppression de 23 niches fiscales pour un gain d'environ **5 Md€** (la France en compte actuellement 474 pour un coût total de 85,1 Md€) ;
- Une **baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale**, qui représente **2/3** de l'effort budgétaire total.

Évolution du solde public (% du PIB)



Chiffres clés du PLF pour 2026

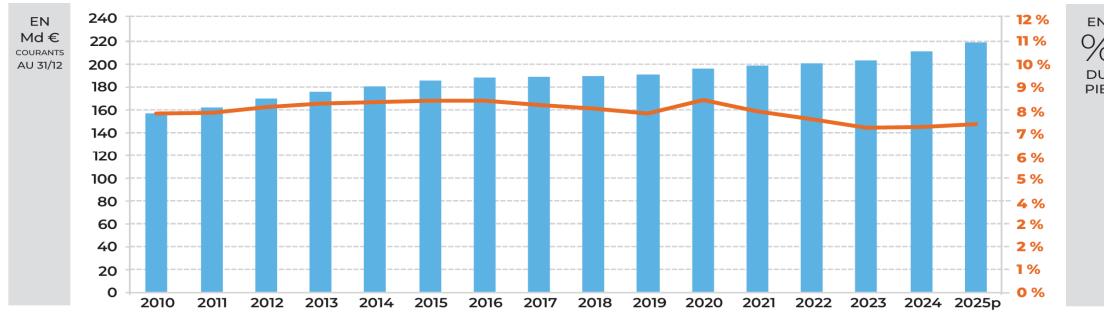
PLF (% de PIB)	2024	2025	2026
Solde effectif	-5,8%	-5,4%	-4,7%
Dépense publique (hors crédits d'impôts)	56,6%	56,8%	56,4%
Évolution de la dépense publique en volume (%)	2,1%	1,7%	0,3%
Taux de prélèvements obligatoires	42,8%	43,6%	43,9%
Dette au sens de Maastricht	113,2%	115,9%	117,9%

Bilan estimé des finances locales 2025

(sources : Fascicule 2 Les finances publiques locales 2025 – Septembre 2025 – Cour des Comptes & Note de conjoncture septembre 2025, Tendances par niveau de collectivités locales éclairages par politiques publiques, La Banque Postale)

- En 2025, les finances locales restent marquées par un effet de ciseaux persistant, les dépenses de fonctionnement progressant encore légèrement plus vite que les recettes (+2,8 % contre +2,3 % pour le bloc communal), ce qui conduit à une stabilisation de l'épargne brute autour de 30 Md€ pour l'ensemble des collectivités. Certaines strates voient toutefois leur épargne reculer, à l'image des EPCI dont l'épargne brute diminuerait de 2 %.
- Parallèlement, l'investissement resterait soutenu, notamment au sein du bloc communal où les dépenses d'équipement progresseraient encore (+4,2 %), tandis que départements et régions réduisent leur effort dans un contexte de contraintes financières accrues. Cette dynamique repose de plus en plus sur l'emprunt, avec un niveau d'emprunts nouveaux proche de 28 Md€ et un flux net de dette avoisinant 8,5 Md€ à l'échelle de toutes les collectivités.
- L'encours de dette poursuivrait ainsi sa progression pour atteindre environ 7,4 % du PIB en 2025, un niveau globalement stable mais en hausse depuis 2021, traduisant une dépendance croissante à l'endettement pour financer les investissements.

Encours de dette des collectivités locales © La Banque Postale



Source : balances DGFiP, prévisions La Banque Postale.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,6	277,5	+ 2,2	283,7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,4	79,7	+ 1,2	80,6
Recettes fiscales	+ 1,9	176,9	+ 2,4	181,1	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,1	40,5	- 0,1	40,5	• Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 3,9	44,9	- 1,6	44,2
Participations	+ 7,0	16,4	+ 1,7	16,7	• Recettes d'investissement (6)	+ 4,0	27,0	+ 3,6	28,0
Produit des services	+ 5,3	27,5	+ 5,3	28,9	• Flux net de dette (7) =	+ 7,8		+ 8,5	
Autres	+ 7,4	16,3	+ 1,7	16,6	- Emprunts nouveaux*	+ 28,0	26,8	+ 3,6	27,7
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,7	235,6	+ 2,5	241,4	- Remboursements* (8)	+ 1,3	19,0	+ 1,4	19,2
Dépenses de personnel	+ 4,2	83,0	+ 3,3	85,8	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 3,0	-	- 1,9
Charges à caractère général	+ 5,7	60,6	+ 1,6	61,6	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 3,8	212,7	+ 4,0	221,2
Dépenses d'intervention	+ 2,3	80,6	+ 2,5	82,6	Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés				
Autres	- 8,9	6,0	- 0,3	6,0	* hors opérations financières				
Intérêts de la dette	+ 12,8	5,4	+ 1,5	5,5	p : prévisions				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 3,4	41,9	+ 0,9	42,3	(9) = (3)+(6)+(7)-(4)				
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 7,1	22,9	+ 0,5	23,0					

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements, régions, collectivités à statut particulier

Source : Note de conjoncture septembre 2025 – Tendances par niveau de collectivités locales et éclairages par politiques publiques – La Banque Postale



SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

3. **CONTEXTE SPECIFIQUE AU SECTEUR DU DECHET**

3.1 LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 VOLET « DECHETS » ET ENJEUX POUR LE SYDOM

Zoom sur l'article 21 « Verdissement de la fiscalité sur les déchets »



19 novembre 2025 :

Les députés ont adopté un amendement défendu par Laurent Wauquiez supprimant l'article 21 du PLF

La **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)** a été instituée par la **loi de finances 1999** avec pour objectif d'optimiser la gestion des déchets, en favorisant tri et recyclage, et de réduire la quantité de déchets non valorisables. Elle est due par les entreprises ayant une activité polluante ou utilisant des produits polluants. Elle est constituée de quatre composantes : la TGAP sur les déchets (dangereux et non dangereux), la TGAP sur l'émission de substances polluantes, la TGAP sur les lessives et la TGAP sur les matériaux d'extraction.

✓ Sur cette thématique, le projet de loi 2026 prévoit de codifier dans le **Code des impositions sur les biens et services (CIBS)** la fiscalité applicable aux déchets.

Ce bloc repose sur **trois taxes opérationnelles** :

- Une **taxe sur les déchets mis en décharge** (art. L.433-43 à L.433-71 PLF),
- Une **taxe sur les déchets incinérés** (art. L.433-72 à L.433-104 PLF),
- Une **taxe sur les emballages en plastique** (art. L.433-105 à L.433-131 PLF).



Environ **+10%** par an
de hausse des tarifs
de 2026 à 2030

- L'enjeu pour le syndicat et ses membres est d'anticiper la hausse des coûts de traitement sur 2026-2030 et les marges de manœuvre locales (majorations communales).

Zoom sur l'article 21 « Verdissement de la fiscalité sur les déchets »



19 novembre 2025 :

Les députés ont adopté un amendement défendu par Laurent Wauquiez supprimant l'article 21 du PLF

A) La Taxe sur les déchets mis en décharge (ex-TGAP « stockage)»

La taxe vise la **réception de déchets en vue de leur stockage** sur le territoire, ainsi que les **transferts transfrontaliers** de déchets envoyés vers une décharge à l'étranger (nouvelle taxation des exportations – art. L.433-44).

Le barème pour les **déchets non dangereux** progresse de **72 €/t en 2026 à 105 €/t en 2030** ; pour les **déchets dangereux**, le tarif est fixé à **30,36 €/t puis indexé** (art. L.433-56).

Les communes peuvent décider d'une **majoration locale jusqu'à +2 €/t** pour les installations recevant des déchets ménagers ou assimilés, à arrêter avant le 14 octobre pour application l'année suivante ; le produit est affecté à leur budget (CGCT art. L.2331-3 b 9°, art. L.433-58).

Des **exemptions ciblées** sont prévues : résidus d'incinération non valorisables (critères par arrêté) et dangereux issus d'incinération. L.433-51 et L.433-53

➤ Impact pour le SYDOM :

Hausse mécanique du **coût d'enfouissement** sur 2026–2030, avec en plus un possible **surcoût de traitement** si les communes/EPCI activent la majoration locale, répercuté sur les factures du syndicat.

Zoom sur l'article 21 « Verdissement de la fiscalité sur les déchets »



19 novembre 2025 :

Les députés ont adopté un amendement défendu par Laurent Wauquiez supprimant l'article 21 du PLF

B) La Taxe sur les déchets incinérés (ex-TGAP « incinération »)

La taxe s'applique à la **réception des déchets en UVE** en France et aux **transferts transfrontaliers** à des fins d'incinération (art. L.433-73).

Le barème dépend du **rendement énergétique de l'UVE** (seuil à 65 %) :

- UVE > 65 % : 16 €/t en 2026 jusqu'à 20 €/t en 2030,
- UVE < 65 % : 29 €/t en 2026 jusqu'à 45 €/t en 2030,
- **déchets dangereux** : 15,18 €/t puis indexation (art. L.433-85 à L.433-87).

Un tarif réduit s'applique aux « **résidus de tri performant** » (déchets non dangereux) : 8 à 10 €/t sur 2026-2030, sous réserve que l'UVE atteigne > 70 % de rendement et que le flux provienne d'un **tri à collecte séparée performant**, attesté par l'apporteur (art. L.433-88 à L.433-89, L.433-98).

Comme pour la mise en décharge, une **majoration communale jusqu'à +2 €/t** est possible pour les UVE recevant des déchets ménagers ou assimilés (art. L.433-90, CGCT L.2333-92 et L.2331-3).

➤ Impact pour le SYDOM :

Le coût du traitement en UVE devient très sensible au **rendement énergétique (65 %)** et à la capacité à **flécher des flux en “résidus de tri performant”**. Cette taxe a peu d'impact pour le SYDOM qui ne dispose pas d'UVE. Seuls les refus de tri de Millau étaient acheminés sur l'UVE de Calce jusqu'en 2025 mais en 2026, ils seront valorisés à KEREA.

Zoom sur l'article 21 « Verdissement de la fiscalité sur les déchets »



19 novembre 2025 :

Les députés ont adopté un amendement défendu par Laurent Wauquiez supprimant l'article 21 du PLF

C) La Taxe sur les emballages en plastique (nouvelle)

Cette taxe constitue un impôt de répartition dû **par les éco-organismes** (et systèmes individuels REP), calculé sur la quantité nationale de **plastiques non recyclés** et la **part de marché** de chaque organisme (selon les mêmes bases que la contribution européenne) ; **le tarif est doublé pour les bouteilles de boissons**, jugées prioritaires pour la réduction (art. L.433-105 à L.433-121).

Le tarif de base progresse de **30 €/t** de plastiques non recyclés en 2026 (contre 800 €/tonne pour la contribution européenne) à **150 €/t** en 2030 (art. L.433-116).

Pour la filière « **emballages des professionnels** », l'entrée en vigueur est **décalée au 1er janvier 2029**.

➤ Impact pour le SYDOM :

Le syndicat n'est **pas redevable directement** de cet impôt, mais peut subir une **répercussion via les barèmes REP "emballages"** (contrats de soutiens/tri). La mesure renforce l'incitation à améliorer les performances locales de tri et de recyclage pour réduire la part de plastiques non recyclés au niveau national.

Zoom sur l'article 21 « Verdissement de la fiscalité sur les déchets »



19 novembre 2025 :

Les députés ont adopté un amendement défendu par Laurent Wauquiez supprimant l'article 21 du PLF

TVA « déchets » unifiée à 5,5% → Suppression de la double TVA

Le PLF 2026 unifie le régime de TVA à 5,5 % pour **l'ensemble des prestations de collecte et de traitement des déchets achetées par les collectivités**.

Concrètement, les opérations aujourd'hui facturées au **taux de 10 %** (notamment stockage et incinération) basculent à **5,5 %**, via l'abrogation du « h » de l'article 279 et la modification de l'article 278-0 bis du CGI.

➤ Pour le syndicat et ses membres, cela se traduit par une baisse mécanique de TVA sur la facture hors taxes, mais dans un contexte de **forte hausse des taxes spécifiques déchets** (décharge, incinération, plastique) qui vient, elle, renchérir le coût de base.

Obligation de répercussion

Parallèlement, le PLF introduit une **obligation de répercussion et de transparence** via un nouvel article L.541-30-2 du Code de l'environnement : l'exploitant d'une installation de traitement doit **refacturer explicitement au payeur du service** (collectivité, syndicat...) les taxes « déchets » dont il est redevable, et transmettre **chaque année** une copie de sa déclaration fiscale détaillant **quantités taxées, tarifs appliqués, majorations communales, etc..**

➤ Cette information obligatoire devient un **outil central pour vos audits de factures**, levier de contrôle budgétaire.

Autre disposition à noter : Taxe sur les déchets radioactifs métalliques stockés

Est finalement notable la fixation à **366,80 €/t** de la **taxe sur les déchets radioactifs métalliques stockés** (art. L.433-33 à L.433-42), soit un niveau très supérieur aux fiscalités « classiques » des déchets.

3.2 CONTEXTE DU RECYCLAGE

▪ Contexte général de l'exercice 2025 et perspectives pour 2026 :

L'exercice 2025 a présenté une configuration contrastée sur le marché du recyclage. Le deuxième trimestre a été marqué par un niveau particulièrement favorable des cours de reprise, permettant au SYDOM d'atteindre des recettes conformes aux prévisions initiales. Toutefois, à partir de l'été 2025, les marchés des matières recyclées ont connu une baisse progressive et continue, créant un climat d'incertitude pour l'exercice 2026.

Dans ce contexte volatile, les perspectives budgétaires pour 2026 devront intégrer une prudence renforcée, compte tenu de la dépendance des recettes de reprise aux dynamiques économiques internationales.

2025



**Contexte favorable au cours du 2nd trimestre 2025 suivi d'une chute des cours depuis
=> Globalement recettes perçues conformes aux recettes attendues**

▪ Facteurs influençant les cours de reprise en 2026 :

Les recettes attendues sur les matières recyclées dépendront de plusieurs paramètres exogènes sur lesquels le SYDOM n'a qu'une capacité d'anticipation limitée :

- **L'activité de secteurs industriels structurants** (automobile, construction, commerce en ligne), qui conditionnent la demande mondiale en matières premières recyclées.
- **Les politiques commerciales internationales**, notamment les taxes à l'importation décidées par les États-Unis, la Chine ou l'Union européenne, susceptibles d'affecter l'attractivité comparative des matériaux recyclés.
- **L'évolution du prix du pétrole**, facteur déterminant pour les plastiques vierges et, par ricochet, pour la compétitivité des résines recyclées.

Ces éléments justifient une approche budgétaire fondée sur des hypothèses prudentes pour 2026.

2026



■ Évolutions réglementaires impactant l'exercice 2026 :

L'année 2026 sera marquée par plusieurs évolutions réglementaires majeures susceptibles de structurer durablement les flux de matières :

- **Obligation d'incorporation de PET recyclé**

Depuis 2025, l'obligation d'incorporer **au moins 25 % de PET recyclé** dans les bouteilles en PET constitue un levier important pour le développement du marché du plastique recyclé, et en particulier du PET clair. Cette obligation devrait soutenir la demande et contribuer à la stabilisation des débouchés.

- **Extension et montée en puissance des filières REP**

De nouvelles filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) entrent en vigueur ou se consolident dès 2026 :

- Déchets d'Emballages Industriels et Commerciaux (DEIC)
- Emballages de la Restauration (ER)
- Véhicules Hors d'Usage (VHU)
- Batteries
- Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)

Nouvelles REP

Ces évolutions réglementaires participent à une meilleure structuration des flux, renforcent la traçabilité et peuvent contribuer à l'amélioration progressive des cours de reprise.

- **Hypothèses financières retenues pour 2026 :**

Dans un contexte de volatilité persistante, les hypothèses de reprise retenues reposent sur le **cours moyen constaté en 2025**, tout en prévoyant une vigilance accrue.

- **Principaux cours de reprise utilisés pour la construction budgétaire**

- Verre : 18 €
- Briques alimentaires, films et flux développement : 0 €
- Petits aluminiums, aluminium, acier, PET clair B&F, Mix PE PP, papier et cartons : cours alignés sur la moyenne 2025

- **Mécanisme de sécurisation des recettes**

Compte tenu de la baisse observée sur la seconde moitié de 2025, il est prévu que le SYDOM puisse recourir, si nécessaire, à la **provisions “Reprise recettes matériaux”** afin de compenser une éventuelle chute des recettes en 2026.

Ce mécanisme vise à préserver la stabilité budgétaire du SYDOM, en cas de baisse importante des cours de reprise, tout en garantissant un tarif identique pour les collectivités adhérentes toute l'année.



Hypothèses retenues :
Cours moyen constaté en 2025

**Mobilisation de la réserve
financière « Reprise » en cas de
chute des recettes**



SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

4.
**MOYENS HUMAINS
ET TECHNIQUES**

motivation objectifs
valeur expérience réussite
pratique compétitivité leader
ressources humaines compétition réalisme
statut premier rationalisation vision
manager entreprise groupe rôle
femmes hommes ensemble efficience
connaissances aptitudes direction responsabilité
synergie succès challenge sport
productivité pragmatisme puissance
professionnel humain délegation
efforts délégation
organisation

équipe travail gestion intelligence
psychologie perspective
service enthousiasme
dynamisme terrains individualités
collaboration leadership méthodologie
dynamique coaching
esprit travail d'équipe individus récompense
réunion théorie
groupe collectif commun
savoir-être concurrence réalités énergie
savoir-faire avantage cible
méthode efficacité



Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

4.1 RESSOURCES HUMAINES

EVOLUTION ET COMPOSANTES DE LA MASSE SALARIALE

■ Prévision et résultat budgétaire 2025 :

Pour mémoire, le montant des dépenses de fonctionnement prévu au Budget primitif 2025 pour la masse salariale s'élève à 1 334 310,00 €. La prévision d'exécution se situe autour de 1 316 942,00 € soit un taux de réalisation de 98,7%. Un taux performant qui repose sur la stabilité et la visibilité dans l'estimation des dépenses de personnel. Cette performance est rendue possible grâce à la constitution d'une équipe resserrée, permettant un pilotage précis des effectifs et des charges salariales.

■ Projection budgétaire 2026 :

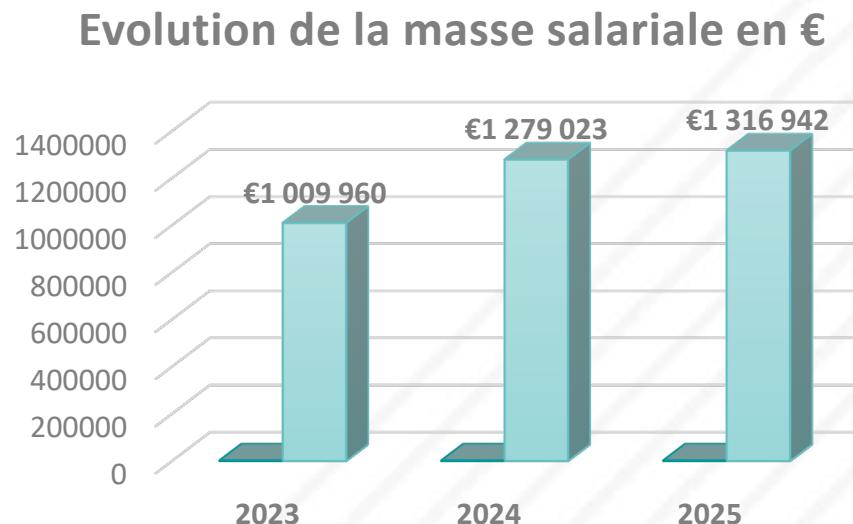
La projection budgétaire de la masse salariale proposée pour 2026 intègre le lissage des derniers recrutements en année pleine et la restructuration du pôle ressources portés par le SYDOM.

La masse salariale 2026 est évaluée 1 432 973,00 € avec une répartition 38,91% / 61,09% entre les filières administratives et techniques comme indiqué ci-dessous :

	Filières techniques	Filières administratives	Total
Montant prévisionnel 2026	875 424,00 €	557 549,00 €	1 432 973,00 €
<i>Répartition en pourcentage</i>	61,09%	38,91%	100,00%

▪ Evolution de la masse salariale :

Au regard de l'évolution du syndicat, les dépenses de personnel ont fortement augmenté entre 2023 et 2024, en raison de la prise de compétence déchèteries, avec le recrutement de 4 agents. En revanche, le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement s'est maintenu à un niveau bas et stable. Le tableau suivant permet de constater ces évolutions de manière rétrospective.



Année	2023	2024	2025 (estimé)
Personnel ETP	17,5	21	20,43
Montant de la masse salariale	1 009 960 €	1 279 023 €	1 316 942 €
Dépenses réelles de fonctionnement	18 083 552 €	19 482 280 €	30 032 333 €
Ratio DP / DRF	5,58%	6,57 %	4,39%

▪ Prévisions d'évolution en 2026 :

En 2026, les recrutements programmés suite aux décisions de restructuration du pôle ressources sont :

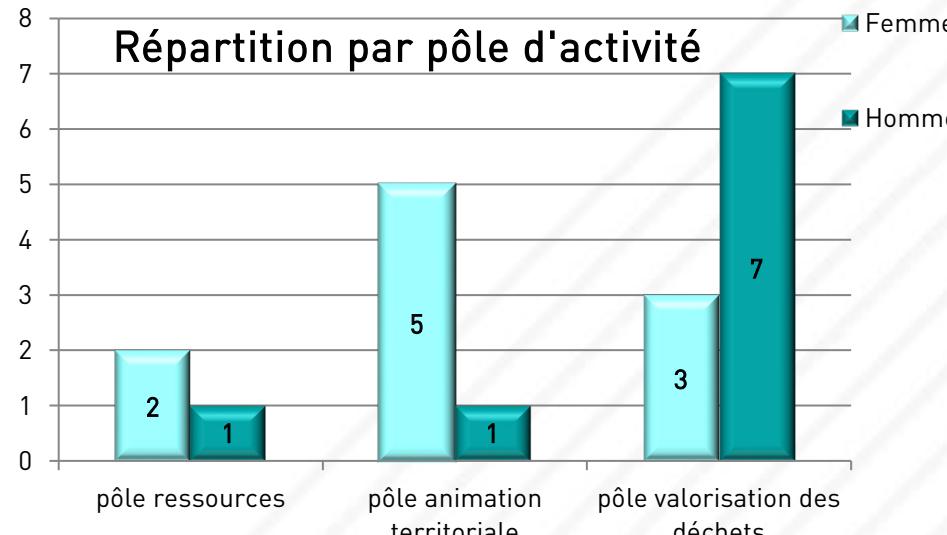
- Le nouveau responsable administratif et financier, sur 9 mois en raison des difficultés de recrutement ;
- La référente REP et fiabilisation des données qui rejoindra la structure mi-janvier 2026 ;
- L'agent d'exploitation de la station de transit de Decazeville qui sera chargé également de l'exploitation de la plateforme de broyage – mutation au 1/01/2026
- La prise en compte de 2 ETP de catégorie C sur 9 mois pour accroissement temporaire d'activités (remplacement et ouverture nouveau parcours KEREA)

ANALYSE DES EFFECTIFS

Au 1^{er} octobre 2025, le SYDOM Aveyron comptait **19 agents** :

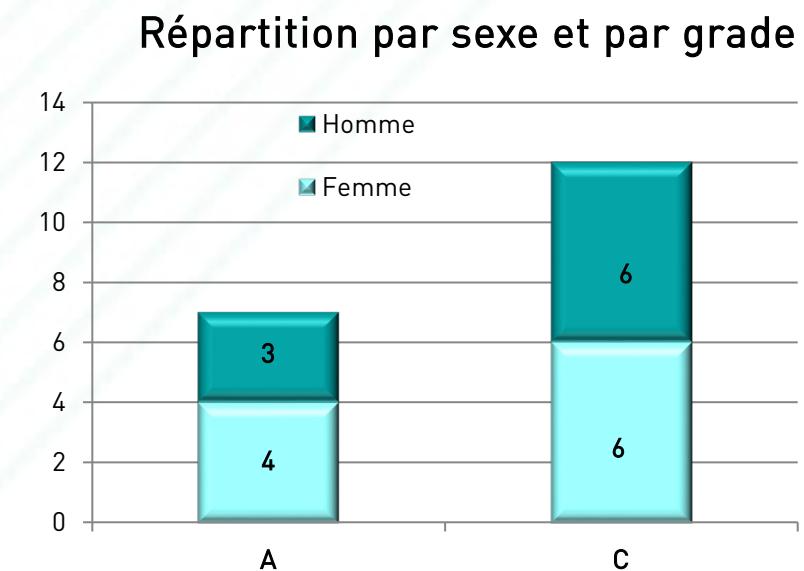
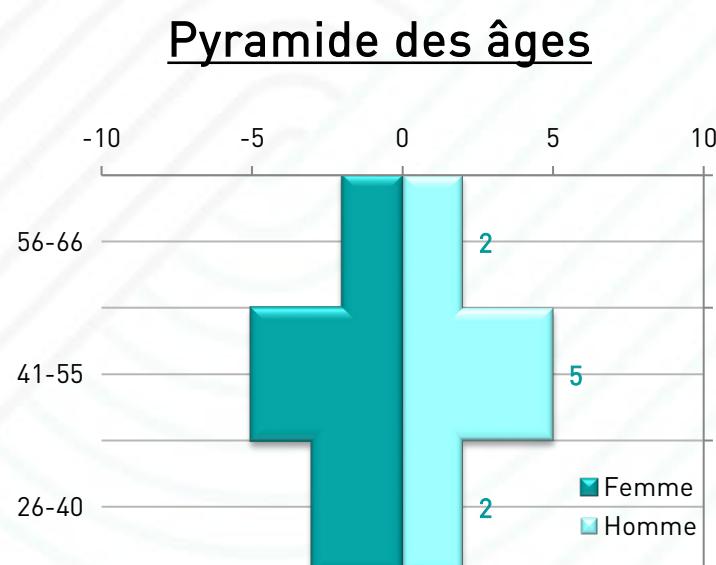
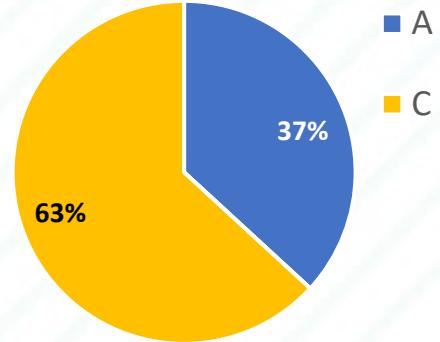
- 15 agents statutaires
- 4 contractuels

A noter : Fin anticipée détachement FPE poste catégorie B au 30/06/2025



Temps de travail des agents : 100%

Avec la répartition des emplois statutaires par catégories suivante :





SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

4.2
UNITES
DEPARTEMENTALES
ET TERRITORIALES

UNITES DEPARTEMENTALES

▪ Tri des emballages et papiers (collecte sélective) – ECOTRI :

Depuis le 1^{er} novembre 2021, l'ensemble des emballages plastiques et des petits métaux peuvent être déposés dans le bac de tri dans le cadre de l'extension des consignes de tri. Cette évolution a permis de simplifier le geste de tri pour les habitants et d'augmenter les performances de valorisation au sein du centre départemental ECOTRI.



ECOTRI valorisera également la collecte sélective du **SDEE de la Lozère (2 000 tonnes)** et du **SYTEC 15 (2 600 tonnes)**, ce qui permettra de percevoir des recettes supplémentaires pour le SYDOM liées au droit d'usage. L'accueil de tonnes tierces permet de fonctionner en 2 postes de tri pleins et de titulariser 5 personnes (4 trieurs et 1 conducteur d'engin).

▪ Optimisation du traitement : OMR / Biflux, refus de tri et tout-venant

La mise en service de l'unité **KEREA** a débuté fin novembre 2025 et sa livraison contractuelle est prévue pour **avril 2026**. Cette UVEOR permettra d'assurer localement le traitement des OMR, du biflux, du tout-venant des déchèteries et des refus de tri de collecte sélective et tout en réduisant fortement les distances de transport.



Le délégataire s'est engagé à **valoriser 70 % des déchets** et à limiter l'enfouissement à 30 %.

L'hypothèse pour la construction des tarifs 2026 est le traitement de **100% des flux SYDOM dès le 1^{er} janvier 2026**.

Toutes les collectivités peuvent désormais bénéficier du déploiement du tri à la source des biodéchets en sacs orange (collecte biflux). Les collectivités suivantes ont d'ores et déjà fait ce choix avec un déploiement planifié :

CC du Lévézou : janvier 2026	CC du Plateau de Montbazens : janvier 2026	SMICTOM Nord Aveyron : juillet 2026
CC des Causses à l'Aubrac : avril 2026	CC de Réquista : avril 2026	CC Aveyron Bas Ségala Viaur : juillet 2026
Pays Ségali Communauté : janvier à juillet 2026		

■ Stations de transit :

Au cours de l'année 2025, les stations de transit ont bénéficié d'un ensemble d'aménagements déterminants visant à renforcer leur sécurité et leur fonctionnalité. Parmi les actions menées, figurent des interventions majeures pour limiter les risques d'intrusion, telles que la rénovation de plusieurs portails ou le déploiement de dispositifs de vidéoprotection. Parallèlement, des mesures ont été prises pour sécuriser les activités propres aux stations, incluant la consolidation des systèmes d'arrêt des roues sur les quais, le remplacement de caissons vétustes ou encore l'adaptation des flexibles FMA.

Un chantier d'ampleur a également été conduit sur la station du Ruthénois, avec la reprise complète des enrobés, rendue possible par l'aboutissement des négociations engagées depuis sa construction avec l'entreprise COLAS.

Cette dynamique se prolonge en 2026, marquée par **l'extension de la vidéoprotection** à de nouvelles stations, l'application des évolutions réglementaires **en matière de sécurité incendie**, ainsi que par des projets structurants tels que la **modernisation de quatre systèmes de pesée** arrivés en fin de cycle, ou encore la réalisation des travaux d'une nouvelle **aire de lavage dédiée** sur la station d'Espalion.

Ces investissements estimés à **900 k€ HT**, à la fois préventifs et stratégiques, s'inscrivent dans une volonté continue d'optimiser la sûreté des infrastructures et leur adaptation aux exigences opérationnelles.

■ Nouvelle plateforme de broyage :

En 2025, les démarches techniques et administratives visant à la construction d'une plateforme sur un terrain mis à disposition par la Ville de Decazeville se sont poursuivies. Ainsi, le SYDOM a obtenu, pour le compte de la Ville, la déclaration de cessation d'activité par la DREAL. En parallèle, la conception de la future plateforme a été finalisée, des dossiers ont été déposés auprès de la Communauté de communes (Demande de Permis d'Aménager) et de la DREAL (Enregistrement ICPE), et la consultation en vue de la réalisation des travaux a été lancée.

Pour 2026, les travaux et missions annexes (CSPS, CT, etc..) seront réalisés pour un montant estimé à 710k€HT, l'objectif étant de mettre en service la nouvelle plateforme **en septembre 2026**.

L'agent d'exploitation de la station de transit assurera également l'exploitation de la future plateforme.

Les prestations de broyage seront réalisées dans le cadre du marché attribué en 2024 à la société BRALEY.

Il sera également nécessaire d'investir dans un chargeur télescopique pour un montant estimé à **95k€HT**.

La plateforme recevra dans un premier temps les déchets verts collectés sur les déchèteries de Decazeville Communauté.

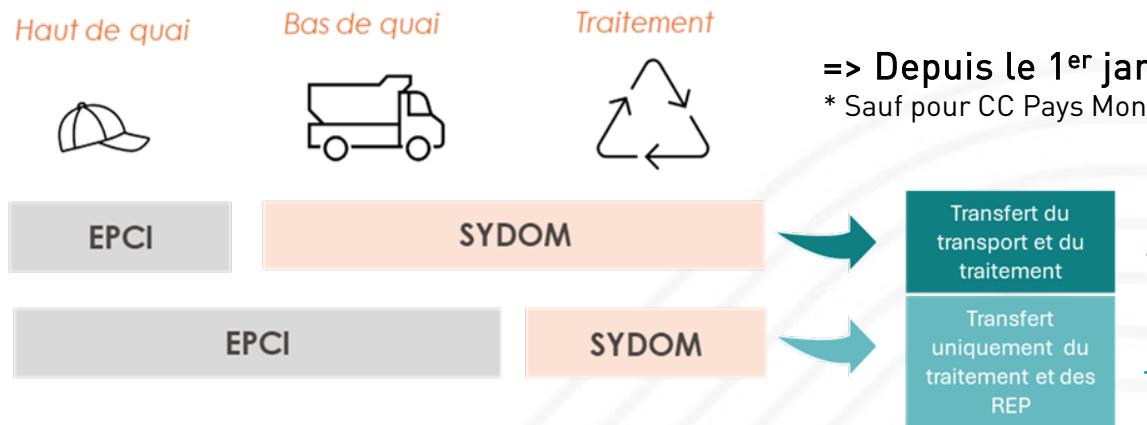
■ Gestion des déchets verts

En 2026, la gestion des déchets verts se poursuivra principalement selon les deux schémas existants :

- Traitement sur les plateformes de compostage : les déchets verts collectés en déchèteries seront principalement gérés sur des plateformes de compostage, celle de Millau (ECOTRI) et celles des prestataires du SYDOM, pour un total d'environ 13 000 t,
- Broyage en déchèterie avant valorisation agricole pour 4000 t environ : le suivi quantitatif sera poursuivi (norme NF U44-051 relative aux amendements organiques) et le réseau des 27 agriculteurs ayant signé une convention avec le SYDOM sera conforté et étendu
- La plateforme de broyage de Decazeville sera construite et mise en service (09/2026) – cf. point précédent

▪ Gestion des déchèteries :

Depuis le **1^{er} janvier 2025** (à l'exception de la Communauté de communes du Pays Montbazens, effective au **1^{er} juillet 2025**), les modalités d'exploitation des déchèteries ont évolué suite au transfert de cette compétence :



=> Depuis le **1^{er} janvier 2025***

* Sauf pour CC Pays Montbazens au 1/07/2025

49 DECHETERIES

- | | |
|-----------|---|
| 5 | CC Aveyron Bas Ségala Viaur, CC Conques Marcillac, CC du Pays de Salars, CC du Pays Rignacois, CC Lévezou Pareloup |
| 13 | CC du Plateau de Montbazens, CC du Réquistanais, CC Larzac Vallées, CC Millau Grands Causses, CC Monts Rance et Rougier, CC Muse et Raspes du Tarn, CC Saint Africain Roquefort Sept Vallons, Decazeville Communauté, Pays Ségali Communauté, Ouest Aveyron Communauté, Rodez Agglomération, CC des Causses à l'Aubrac, SMICTOM Nord Aveyron. |

2025 a été l'année de la mise en œuvre opérationnelle des marchés de traitement pour chaque flux et du transport pour dix déchèteries. Le SYDOM a dû concevoir et déployer un dispositif rigoureux de contrôle et de refacturation des prestations, s'appuyant pour cela sur un outil logiciel performant (Kerlog), dont l'intégration a mobilisé une grande partie de l'année écoulée.

En 2026, une grande partie des dépenses de **prestations de traitement** sera transférée sur le fonctionnement **du site de KERA**. En effet, l'ensemble des marchés de traitement de Tout-Venant, représentant environ 3 M€ HT, sera clôturé et le flux sera traité en totalité sur KERA. Il s'agit de l'évolution majeure impactant le traitement des déchèteries. Tous les autres exutoires des autres flux sont maintenus.

Concernant la compétence de transport une évolution budgétaire est prévue du fait l'ajout des transports de gravats à la suite de l'arrêt de l'ISDI de CC Conques-Marcillac, l'ajustement des volumes traités et le changement d'exutoires pour le tout-venant.

De plus, en 2026, Le SYDOM prévoit la consolidation des prestations de services, l'amélioration continue des pratiques administratives et techniques (amélioration des transmissions des données suivis, établissements de rapport spécifiques aux besoins des adhérents, etc.) et le renforcement de l'accompagnement des collectivités notamment pour les soutenir dans la résolution des difficultés rencontrées en déchèterie (accès, formation, évolution par rapport aux déploiements des REP, etc.).

Enfin en 2026, Le SYDOM prévoit:

- la consolidation des prestations de services lancées et leurs optimisations notamment sur les DDS et le transport
- l'amélioration continue des pratiques administratives et techniques (amélioration des transmissions des données suivis, établissements de rapport spécifiques aux besoins des adhérents, etc.)
- le renforcement de l'accompagnement des collectivités notamment pour les soutenir dans la résolution des difficultés rencontrées en déchèterie (accès, formation, évolution par rapport aux déploiements des REP, etc.).

Cette dynamique confirme l'engagement du SYDOM à garantir un service public de qualité, adapté aux besoins de ses adhérents.



SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

4.3
**EVOLUTION
DES TONNAGES**

■ Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles et de biodéchets

Ordures ménagères résiduelles (OMR) :

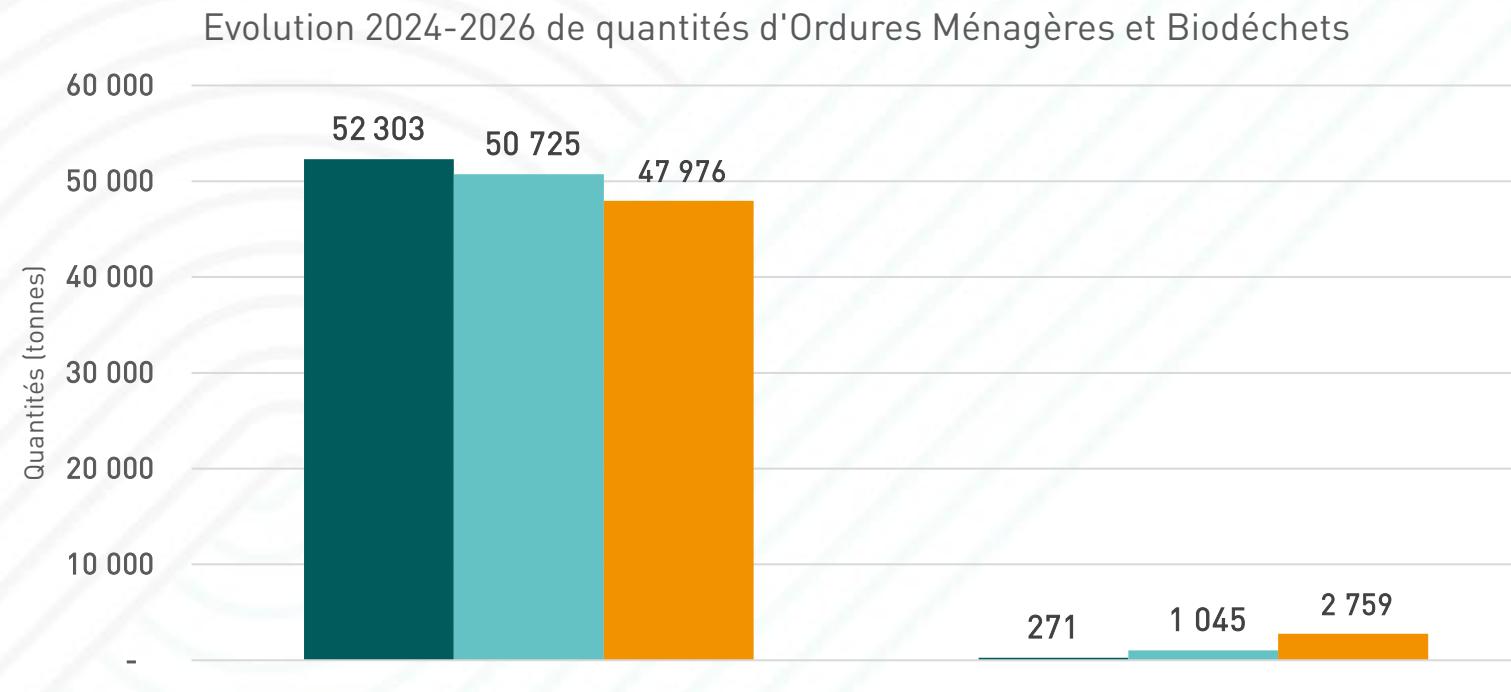
Les OMR suivent une baisse conjoncturelle régulière depuis de nombreuses années en lien avec la mise en place de la collecte sélective et du verre, le déploiement des déchèteries et de filières spécifiques (textile, mobilier ...), le déploiement du tri à la source des biodéchets via une collecte en sacs orange ou le compostage de proximité.

Biodéchets :

Le tri à la source des biodéchets se déploie progressivement sur tout le territoire aveyronnais via le compostage de proximité et/ou la collecte en sacs orange des biodéchets.

La collecte en sacs orange permet de proposer une solution de collecte et de valorisation pour les aveyronnais et les grands producteurs de biodéchets (restauration, hôpitaux, maisons de retraite...).

En 2026, la part de biodéchets dans le biflux au regard du retour d'expérience des territoires déjà engagés est estimée en moyenne à 7,5 %, avec un ratio de près 15 kg/habitant et par an.



Ratio en kg/habitant	2024	2025	2026
OM	191,37	185,50	175,35
BIODECHETS	5,42	8,00	14,46

■ Evolution des quantités d'emballages et papier

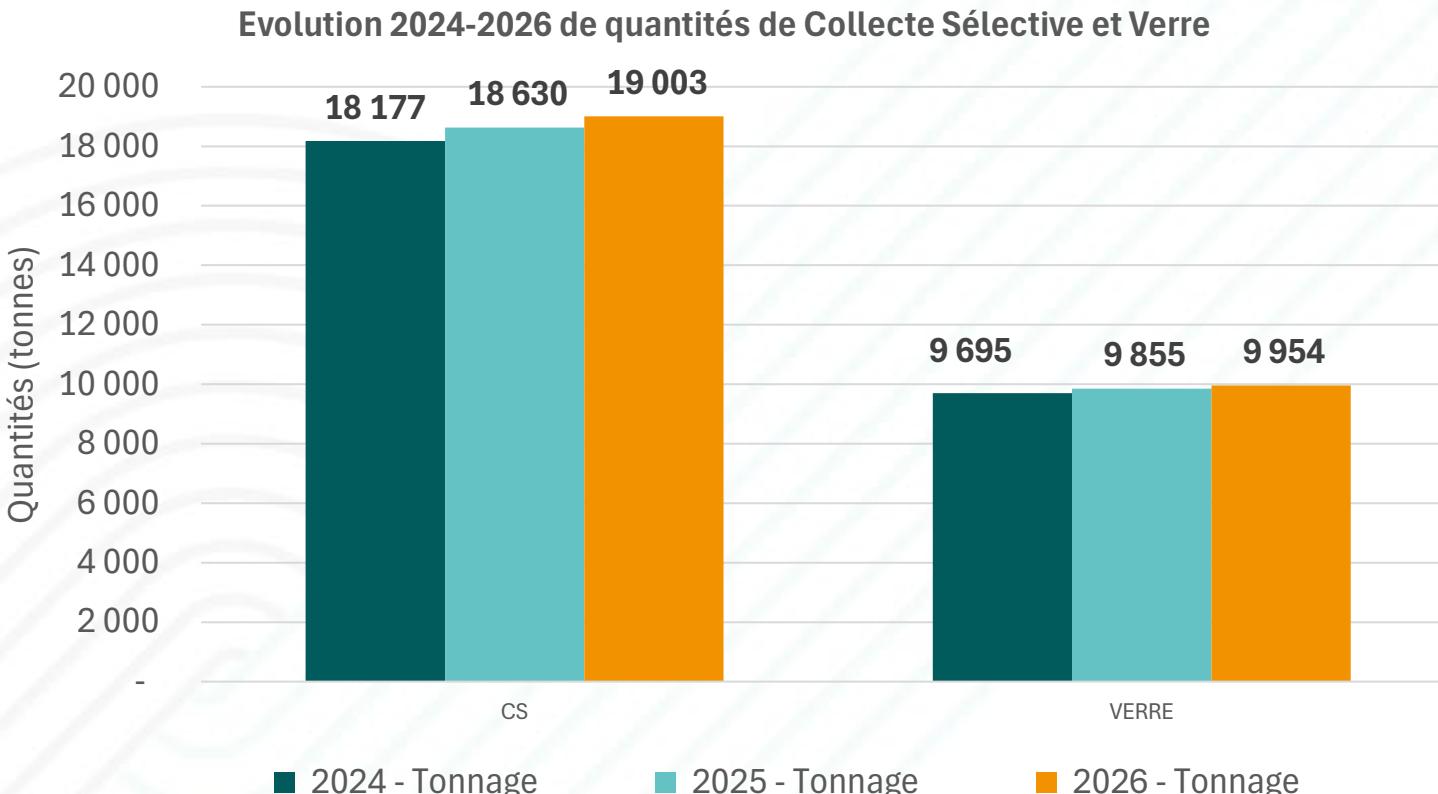
Collecte sélective :

Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri, la collecte des emballages et papier en mélange progresse.

Une tendance à la **hausse de 2 % a été retenue pour 2026.**

Verre :

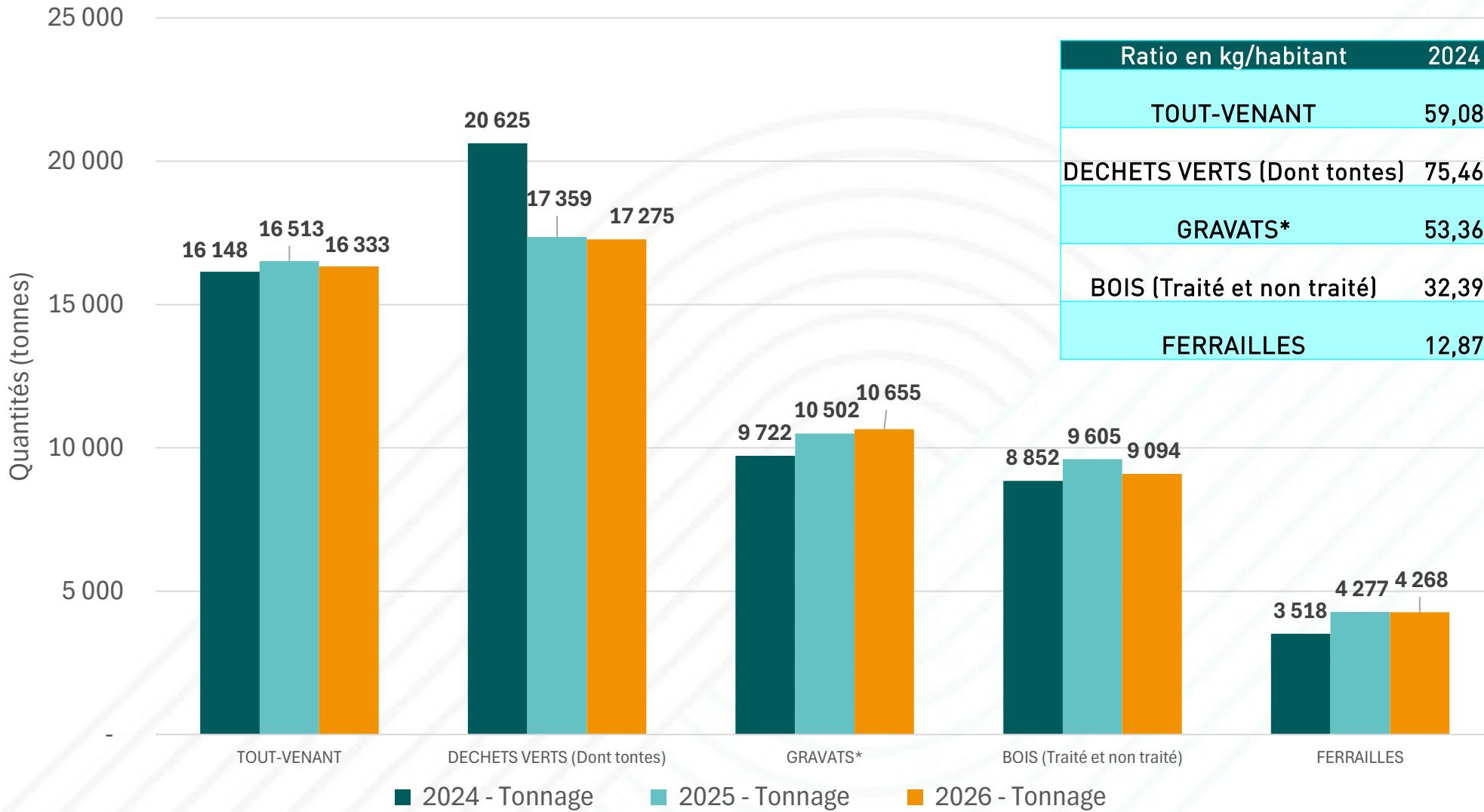
Après une baisse des quantités de verre collectés post covid, la collecte du verre progresse.



Ratio en kg/habitant	2024	2025	2026
CS	66,51	68,13	69,45
VERRE	35,47	36,04	36,38

Evolution des quantités des flux principaux de déchèteries

Evolution 2024-2026 de quantités des flux principaux de déchèteries



Ratio en kg/habitant	2024	2025	2026
TOUT-VENANT	59,08	60,39	59,70
DECHETS VERTS (Dont tontes)	75,46	63,48	63,14
GRAVATS*	53,36	57,65	58,45
BOIS (Traité et non traité)	32,39	35,13	33,24
FERRAILLES	12,87	15,64	15,60

*Tonnages et ratio à l'habitant calculé donné uniquement sur les collectivités dont l'information est connue du SYDOM (hors ISDI)

A noter les flux déchèteries (principaux et secondaires) représentent :

2024	2025	2026
63 544 t	62 809 t	62 183 t

■ Incidence du déploiement des Filières REP Déchèteries :

Le déploiement de la filière REP « PMCB » (Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment) dans les déchèteries reste suspendu à la signature d'un contrat avec l'éco-organisme VALOBAT, et aux conséquences de la « refondation » de la filière actuellement en discussion au niveau national.

Des nouvelles récentes laissent penser que le **déploiement pourrait être étalé sur 5 ans**. C'est cette hypothèse qui a été retenue (20% par an à compter de 2026), et qui se répercute sur :

- Les tonnages de **bois « B »** collectés en déchèteries (une partie d'entre eux ayant vocation à rejoindre la benne « multiREP Bois », qui remplacera la benne « DEA » (Eléments d'Ameublement)),
- Les tonnages des filières PMCB qui seront déployées sur certaines déchèteries : plâtre, laines minérales, menuiseries vitrées, et qui viendront réduire légèrement le flux de **tout-venant**.

La poursuite du déploiement des autres REP (Articles de Sport et de Loisir, Articles de Bricolage et de Jardinage, Jeux et Jouets...) se fera en fonction des souhaits et des possibilités techniques des collectivités adhérentes.

■ Déchets Verts :

Les flux de déchets verts sont particulièrement sensibles aux conditions météorologiques, ce qui se traduit par des variations importantes d'une année sur l'autre, et rend toute prévision discutable. Néanmoins, les actions menées ou planifiées par les collectivités adhérentes, notamment à la suite de l'élaboration des PLPDMA, vont dans le sens d'une réduction des quantités collectées.

■ Gravats et Ferrailles :

Ces deux flux ne sont pas ou peu liés au déploiement des REP en termes de tonnage. L'hypothèse prise est une stabilité par rapport à 2025. On note toutefois une augmentation prévue sur les gravats du fait de l'arrêt des ISDI de Conques-Marcillac sur une année complète.

■ Evolution des quantités des flux secondaires de déchèteries

Les Cartons / Papiers :

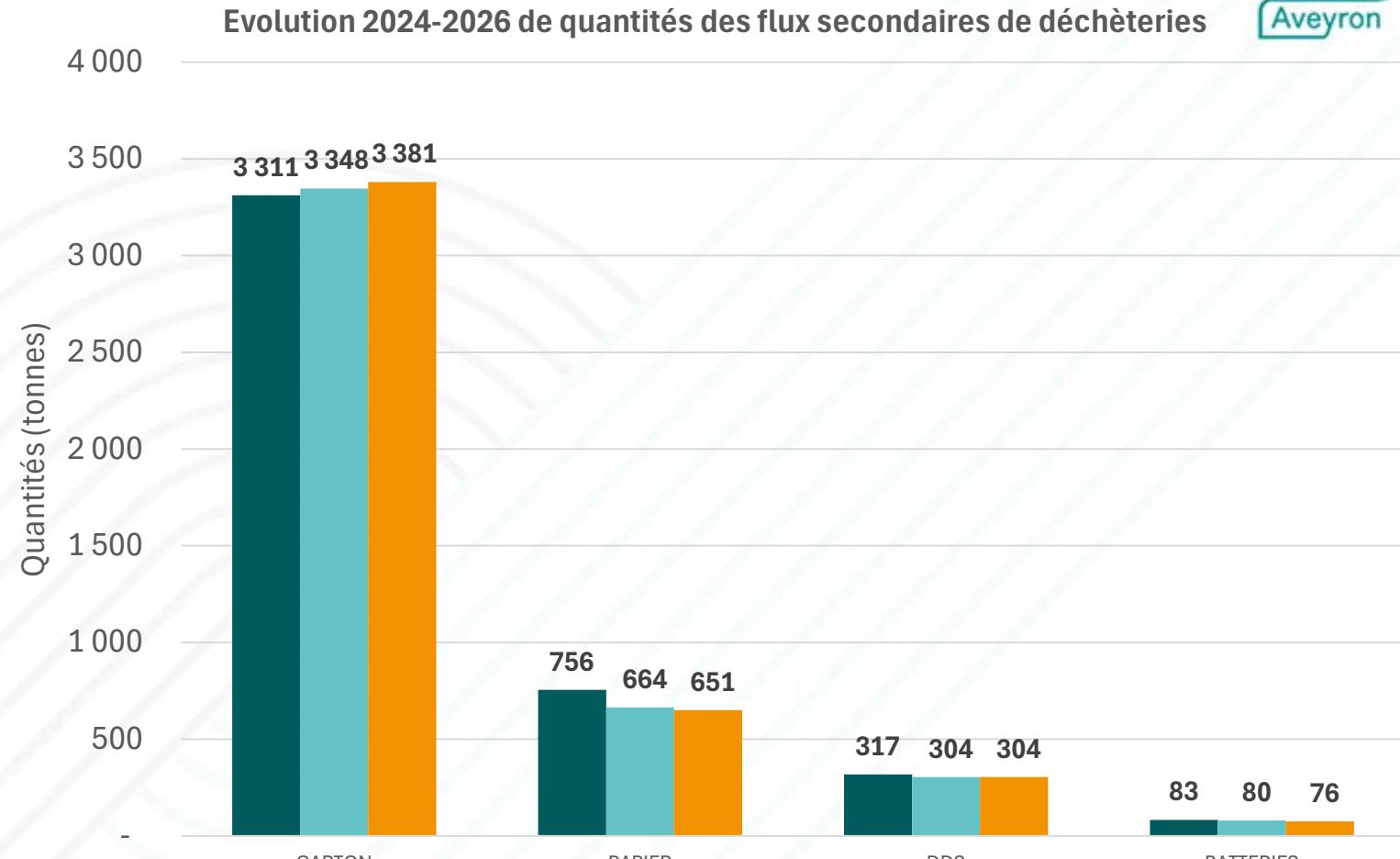
L'évolution des tonnages prise en compte pour les flux de cartons et de papiers prend en compte l'évolution tendancielle observée sur les dernières années pour projeter les estimations de tonnage 2026.

Les DDS / Batteries :

La multiplicité des flux propres à chaque collectivité rend difficile la projection d'une évolution claire. Par ailleurs, les volumes évoluant peu d'une année à l'autre sur l'ensemble des DDS, l'hypothèse à tonnage constant a été retenue.

Les autres flux :

Ces flux (plâtre, pneus, films plastiques) représentent un très faible volume. Ils sont par ailleurs pour partie impactés par le déploiement des REP. Pour l'année 2026, l'hypothèse du tonnage constant a été privilégié.



Ratio en kg/habitant	2024	2025	2026
CARTON	12,12	12,24	12,36
PAPIER	2,77	2,43	2,38
DDS	1,16	1,11	1,11
BATTERIES	0,30	0,29	0,28



Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

5.

LA SITUATION FINANCIERE ET LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DU SYDOM



5.1 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 PROVISOIRE

La situation financière du Syndicat se révèle solide et maîtrisée.

En moyenne, sur les trois derniers exercices, les dépenses ont progressé à un rythme légèrement inférieur à celui des recettes (+25,40 % contre +26,1 %). L'exercice 2024 présente une **épargne brute particulièrement favorable**, atteignant 19 %, en raison de recettes réelles supérieures aux prévisions du BP 2024 et de dépenses de fonctionnement contenues.

L'épargne nette demeure positive sur l'ensemble de la période étudiée, permettant de dégager des excédents significatifs mobilisables pour le financement des investissements, dont la moyenne s'établit à 2,2 M€.

S'agissant de l'endettement, l'année 2023 marque à la fois la première échéance de remboursement de l'emprunt contracté en juin 2021 et le dernier tirage des 3,6 M€ sur les 13,6 M€ empruntés.

À fin 2025, l'encours de dette s'élève à 11,9 M€, pour une capacité de désendettement de 5,5 ans, niveau reflétant une situation financière saine.

L'exercice 2025 fait apparaître un résultat négatif, principalement lié à la constitution de provisions pour risque. Pour autant, le solde global de clôture à fin 2025 demeure positif et s'établit à 4,431 M€. Étant engagés dans une phase d'atterrissement budgétaire pour 2025, la consolidation des restes à réaliser interviendra ultérieurement.

Dans ce contexte, le Syndicat se trouve dans une trajectoire financière favorable, lui offrant des marges de manœuvre pour accompagner la poursuite de ses projets et assurer une gestion budgétaire pérenne.

k€	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025 PROVISOIRE
Dépenses Réelles et fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles)	17 266 k€	19 354 k€	27 151 k€
Recettes Réelles de fonctionnement (hors produits de cession)	18 512 k€	23 952 k€	29 448 k€
EPARGNE DE GESTION	1 246 k€	4 598 k€	2 297 k€
Charges financières	200 k€	126 k€	128 k€
EPARGNE BRUTE	1 046 k€	4 472 k€	2 169 k€
TAUX D'EPARGNE BRUTE	6%	19%	7%
Remboursement en capital	340 k€	680 k€	680 k€
EPARGNE NETTE	706 k€	3 792 k€	1 489 k€
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	k€	2 183 k€	1 079 k€
Dépenses d'équipement	3 216 k€	1 070 k€	2 187 k€
Emprunt nouveau	3 600 k€	k€	k€
RESULTAT DE L'EXERCICE	484 k€	4 373 k€	-2 390 k€
Résultat reporté	1 974 k€	2 447 k€	6 820 k€
SOLDE GLOBAL DISPONIBLE	2 458 k€	6 820 k€	4 431 k€
Restes à réaliser	-1 737 k€	-2 205 k€	
SOLDE GLOBAL DE CLOTURE	721 k€	4 615 k€	4 431 k€
Encours de dette au 31/12	13 260 k€	12 580 k€	11 900 k€
Capacité de désendettement en années	12,68	2,81	5,49
Seuil prudentiel	10	10	10

■ Dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 anticipé	Taux évolution
011 - Charges à caractère général	17 389 145,74 €	25 839 965,00 €	25 730 576,73 €	
012 - Charges de personnel	1 279 022,97 €	1 334 310,00 €	1 316 942,00 €	
65 - Autres charges de gestion courantes	685 649,87 €	110 010,00 €	103 900,00 €	
66 - Charges financières	124 991,42 €	127 850,00 €	127 813,47 €	
67 - Charges exceptionnelles	2 469,85 €	55 500,00 €	53 101,13 €	
68 - Dotations aux provisions	- €	2 700 500,00 €	2 700 000,00 €	
Total dépenses réelles	19 481 279,85 €	30 168 135,00 €	30 032 333,33 €	54%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent, selon les estimations de clôture budgétaire, à **30,03 M€** pour l'exercice 2025, contre **19,48 M€** en 2024, soit une **hausse globale de 54,2 % liée à la prise de compétence déchèteries**.

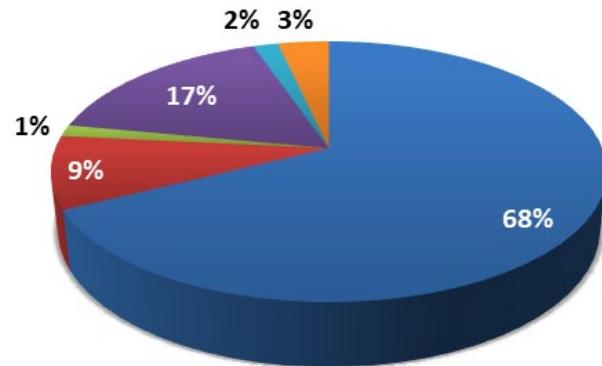
Les dépenses de fonctionnement (y compris charges financières et exceptionnelles) évoluent comme suit :

- **Charges à caractère général (011)** : elles passent de **17,39 M€** en 2024 à **25,73 M€** en 2025, soit une augmentation d'environ **48 %**. Cette progression est principalement liée à la hausse des prestations de services (6042) et des fournitures non stockées (60628), en lien notamment avec la **prise de compétence déchèteries**. Ces dépenses sont conformes aux prévisions budgétaires effectuées dans le cadre du BP 2025.
- **Charges de personnel (012)** : elles augmentent légèrement, de **1,28 M€** à **1,32 M€**.
- **Autres charges de gestion courante (65)** : elles diminuent fortement, de **685,6 k€** en 2024 à **103,9 k€** en 2025 (soit une baisse d'environ **85 %**) en raison du paiement en 2024 de l'indemnité de KERA (avenant 4). Les réalisations sont conformes, là aussi, au BP 2025.
- **Charges financières (66)** : elles restent stables. Pas de nouvel emprunt.
- **Charges exceptionnelles (67)** : elles augmentent sensiblement liées à des annulations de titres sur les années précédentes, de **2,5 k€** en 2024 à **53,1 k€** en 2025, mais conforme au BP 2025.
- **Dotations aux provisions (68)** : une nouvelle ligne apparaît en 2025, pour un montant de **2,7 M€**, traduisant des anticipations budgétaires destinées à couvrir des risques ou obligations futures liées en grande partie au contrat de DSP.

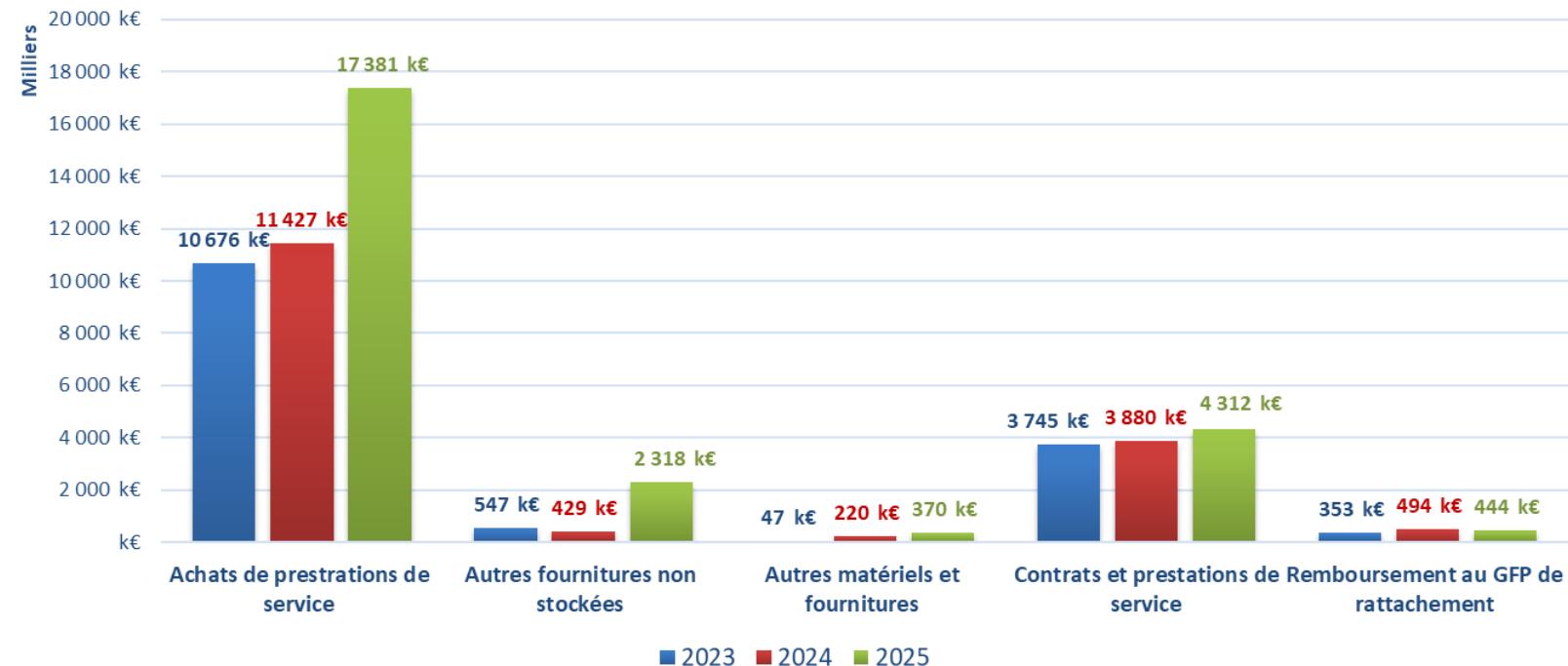
Ainsi, le **CA 2025 anticipé (30,03 M€)** est très proche du **BP 2025 voté (30,17 M€)**, avec un écart inférieur à 0,5 %. Cela met en évidence le **respect des prévisions budgétaires** et l'**absence de dépassements majeurs** sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Détail des charges à caractère général :

Charges à caractère général



Présentation des postes majeurs des charges à caractère générales



Sur les 30 M€ de dépenses de fonctionnement, 25,7 M€ relèvent des charges à caractère général (011), soit 86% du 011.

- Elles sont principalement constituées d'**achats de prestations de service** (70 %), en hausse de 6 M€ par rapport à 2024 du fait de la **prise de compétence déchèteries**.
- Les contrats et prestations de services (611) représentent 17 %, les autres fournitures non stockées 9 % (notamment en lien avec le sous-service KEREA), et 4 % concernent les autres matériels, fournitures et remboursements au GFP de rattachement.

▪ Recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 anticipé	Taux évolution
013 - Atténuations de charges	14 158,46 €	2 500,00 €	663,15 €	
70 - Produits des services	22 038 552,42 €	26 790 010,00 €	27 932 900,00 €	
74 - Dotations et participations	1 292 765,76 €	1 335 420,00 €	1 334 416,48 €	
75 - Autres recettes de gestion courante	2 878,24 €	13 760,00 €	14 646,76 €	
77 - Produits spécifiques	302 860,55 €	3 400,00 €	57 503,10 €	
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	300 609,27 €	107 972,00 €	107 972,00 €	
Total recettes réelles	23 951 824,70 €	28 253 062,00 €	29 448 101,49 €	23%

Les recettes réelles de fonctionnement atteindraient 29,45 M€ au CFU 2025 anticipé, soit +23 % par rapport à 2024 et environ +1,2 M€ supérieurs au BP 2025.

L'écart avec le budget provient quasi exclusivement des produits des services (70), supérieurs d'environ 1,1 M€ aux prévisions du BP, liés à l'évolution des soutiens à la tonnes triées majorées de CITEO grâce à l'intégration des cartons de déchèteries et des métaux ferreux et non ferreux extraits de l'UVEOR.

Les dotations et participations correspondent aux cotisations des membres. On constate une légère évolution entre 2025 et 2024 (+3,2%).

■ Dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissements	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 anticipé	Taux évolution
16 - Emprunts et dettes assimilées	680 000,00 €	680 000,00 €	680 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	237 352,48 €	546 235,00 €	453 053,96 €	
21 - Immobilisations corporelles	196 890,47 €	1 418 347,63 €	116 754,78 €	
23 - Immobilisations en cours	635 443,94 €	3 414 939,50 €	1 616 736,99 €	
40 - Opérations d'ordre de transfert	71 568,60 €	201 700,00 €	201 452,17 €	
41 - Opérations patrimoniales	529 918,86 €	- €	- €	
Déficit investissement N-1	- €	- €	- €	
Total dépenses	2 351 174,35 €	6 261 222,13 €	3 067 997,90 €	30%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 3,07 M€ au CFU 2025 anticipé, en hausse de 30 % par rapport à 2024 (2,35 M€), mais en-deçà des 6,26 M€ prévus au BP 2025, en raison du retard de certains projets (plateforme de broyage, achat des locaux, travaux sur les stations et sur ECOTRI...) qui seront réalisés en 2026.

Les emprunts et dettes assimilées restent stables à 680 k€.

Cela traduit principalement un décalage de réalisation des investissements plus qu'un renoncement aux projets.

▪ Recettes d'investissement :

Recettes réelles d'investissements	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 anticipé	Taux évolution
10 - Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)		- €	- €	
13 - Subventions d'investissement	1 634 154,90 €	1 150 000,00 €	1 078 662,50 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	
20 - Immobilisations coporelles	19 357,94 €	5 353,00 €	- €	
23 - Immobilisations en cours	529 918,86 €	- €	- €	
40 - Opérations d'ordres de transfert	2 199 973,40 €	1 914 650,00 €	1 923 181,15 €	
Excédents N-1	1 080 202,61 €	3 112 433,36 €	3 113 422,36 €	
Total recettes réelles	5 463 607,71 €	6 182 436,36 €	6 115 266,01 €	12%

Les recettes réelles d'investissement atteindraient 6,12 M€ au CFU 2025 anticipé, ce qui est conforme aux attentes du BP 2025.

Elles reposent principalement sur le report de l'excédent d'investissement 2024 (3,1 M€) et sur les opérations d'ordre de transfert (1,9 M€) correspondant à l'amortissement des immobilisations.

Les subventions d'investissement représentent 1,08 M€ (1 M€ de la Région, 70 k€ de l'ADEME pour la caractérisation OMR et 8 k€ pour le déploiement de la collecte des biodéchets, dont une partie reste à encaisser).

- Toutes sections confondues :

	CFU 2024	CFU 2025 anticipé
Dépenses réelles de fonctionnement	19 481 k€	30 032 k€
Dépenses d'ordres de fonctionnement	2 200 k€	1 941 k€
Total	21 681 k€	31 973 k€

Recettes réelles de fonctionnement	25 318 k€	33 156 k€
Recettes d'ordre de fonctionnement	72 k€	201 k€
Total	25 390 k€	33 357 k€

Solde de fonctionnement	3 709 k€	1 384 k€
--------------------------------	-----------------	-----------------

	CFU 2024	CFU 2025 anticipé
Dépenses réelles d'investissement	1 750 k€	2 867 k€
Dépenses d'ordres d'investissement	601 k€	201 k€
Total	2 351 k€	3 068 k€

Recettes réelles d'investissement	3 264 k€	4 191 k€
Recettes d'ordre d'investissement	2 200 k€	1 923 k€
Total	5 464 k€	6 114 k€

Solde d'investissement	3 112 k€	3 046 k€
-------------------------------	-----------------	-----------------

	CFU 2024	CFU 2025 anticipé
Solde de clôture	6 820 k€	4 431 k€

Le solde de fonctionnement s'élève pour 2025 à 1,4 M€

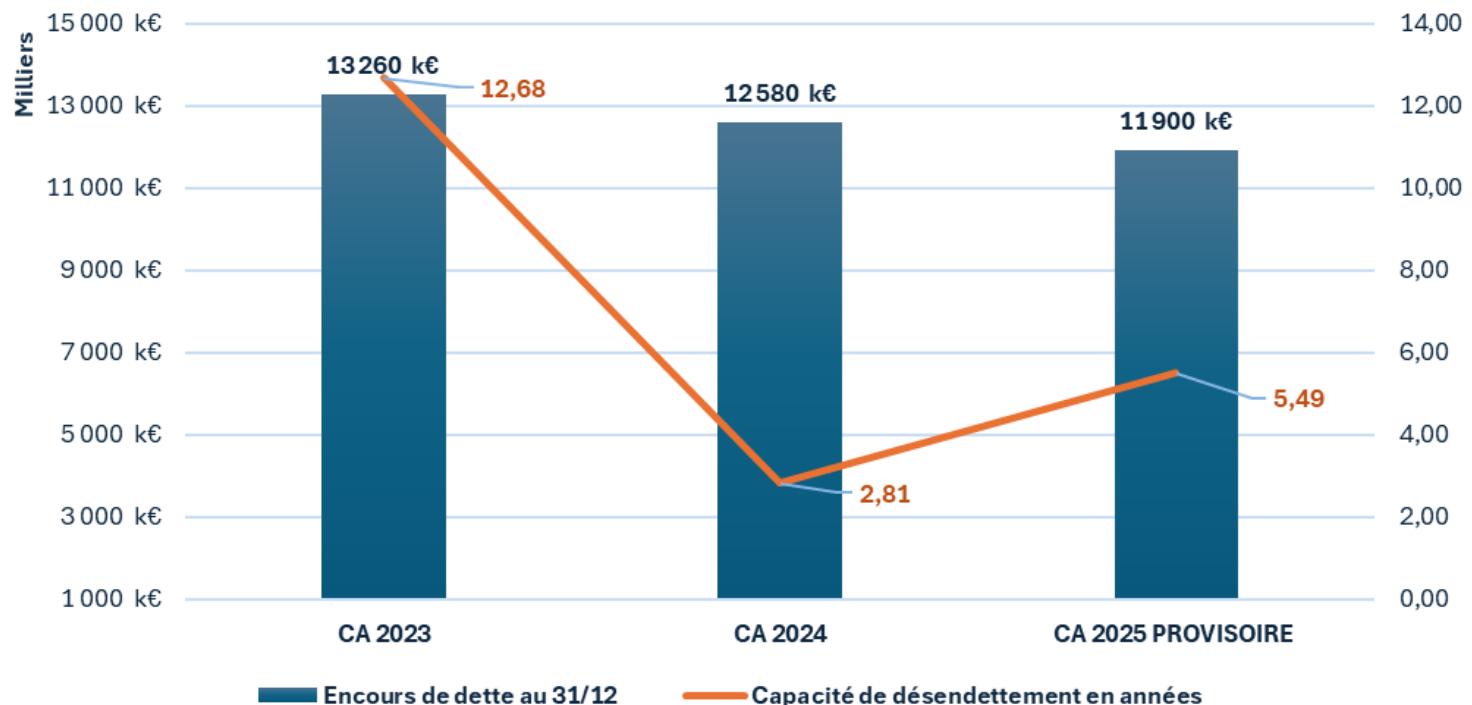
Le solde d'investissement s'élève pour 2025 à 3 M€

Le solde de clôture est ainsi positif à 4,4 M€

5.2 ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2025

Etablissement bancaire	Date signature emprunt	Nominal	CRD au 31/12/2024	CRD au 31/12/2025	Taux
Agence crédit agricole	18/06/2021	13 600 000,00 €	12 580 000,00 €	11 900 000,00 €	0,97%
TOTAL			12 580 000,00 €	11 900 000,00 €	

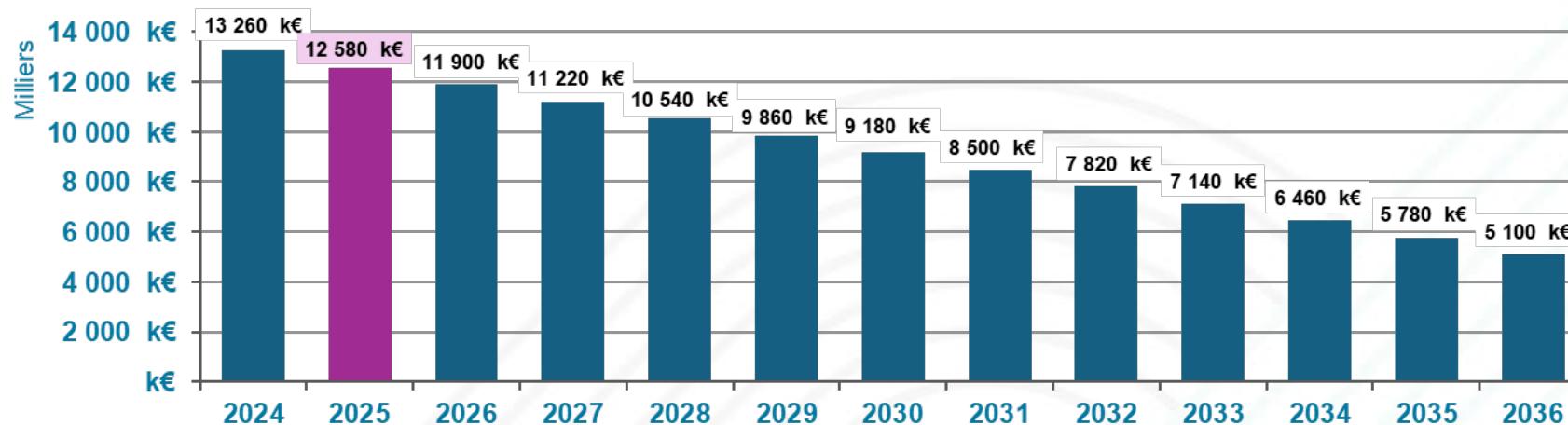
Encours de dette et capacité de désendettement



La dette du SYDOM est constituée **d'un seul emprunt** relatif aux **travaux de modernisation d'Ecotri**, dont l'encours passe de 12,58 M€ à 11,9 M€ fin 2025, avec un faible taux de 0,97 %.

La capacité de désendettement du SYDOM s'est améliorée sur la période, liée à une augmentation de son épargne brute et un remboursement progressif du capital de la dette.

Capital restant du au 01/01/N



Amortissement du capital par année



A noter :
Extinction de la
dette en juin 2043



6. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

6.1 LES PRIORITÉS DU BUDGET 2026 DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

❖ Un contexte incertain depuis le début de la mandature

Depuis le début de cette mandature, le budget du SYDOM aura été marqué par des crises compliquant son élaboration :

- Crise sanitaire en 2020/2021 dont les conséquences ont durablement impacté les finances publiques et explique en partie les déficits publics constatés aujourd'hui au niveau national
- Crise énergétique, résultant de l'indisponibilité importante du parc nucléaire français en 2022-2023, mais surtout de fortes tensions internationales et d'une guerre en Ukraine qui s'est malheureusement installée dans la durée, entraînant la multiplication par deux des dépenses d'énergie
 - Incertitude sur les dépenses : Les cours du pétrole, et donc du carburant, restent incertains dans le contexte géopolitique du moment. Le carburant reste actuellement à un prix maîtrisé.
- Crise inflationniste, avec une inflation inédite depuis les années 1970 qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages et sur le tissu économique local mais aussi sur les EPCI comme le SYDOM Aveyron, confronté à l'explosion des taux d'intérêts (multipliés par 4 en l'espace de 18 mois) et à la révision des marchés publics (jusqu'à 30% de hausse sur certains contrats).

L'année 2026 ne fera pas exception à ce contexte contraint et incertain, aux vues des conflits persistants au Moyen-Orient ou en Ukraine et d'une inflation qui ralentit tout en se maintenant à un niveau élevé. Le budget devra encore supporter la hausse des prix des marchés publics, et les taux d'intérêts élevés (même en baisse) ne retrouveront pas leurs niveaux d'avant la crise inflationniste, entraînant une surcharge de remboursement plus importante.

❖ Un contexte financier défavorable mais un engagement à préserver les collectivités adhérentes

Cette année, les collectivités adhérentes sont confrontées à un environnement particulièrement tendu. Le Projet de Loi de Finances pour 2026, dans sa version initiale, affiche des mesures impactant fortement les budgets locaux, notamment par l'augmentation substantielle de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Entre 2026 et 2030, **la TGAP progressera d'environ 10 % par an** pour les filières d'enfouissement et d'incinération. Cette trajectoire, qui s'inscrit dans la volonté nationale et européenne d'encourager la prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation énergétique, exerce toutefois une pression forte sur les coûts facturés aux collectivités.

**Taxe sur les déchets mis en décharge
Ex - TGAP**



Stockage

Dangerosité des déchets	Tarif en 2026	Tarif en 2027	Tarif en 2028	Tarif en 2029	Tarif en 2030
Non dangereux	72	79	87	96	105
Dangereux	30,36	indexation	indexation	indexation	indexation

Face à cette situation, grâce à KEREA, les élus du SYDOM peuvent, autant que possible, amortir l'impact de ces hausses en proposant des **tarifs 2026 qui demeurent inférieurs ou au moins équivalents à ceux de 2025**. Pour atteindre cet objectif ambitieux, le syndicat a engagé un travail approfondi d'optimisation des moyens humains, techniques et financiers, en recherchant des marges de manœuvre dans l'ensemble de ses compétences.

❖ Impact de la mise en service de KEREA

La perspective d'une **baisse des tarifs des principaux flux** (OMR, Biflux, Tout-venant, Collecte sélective) **repose en grande partie** sur l'entrée en exploitation de KEREA à la fin de l'année 2025. Dès janvier 2026, cet équipement devient l'exutoire principal pour de nombreux flux et transforme la structure des coûts du SYDOM.

- **Réduction des charges de transport :**

L'un des premiers effets attendus concerne la diminution des charges de transport. En rapprochant l'exutoire du bassin de production des déchets, les distances parcourues par les camions sont significativement réduites, en particulier par rapport au site de TRIFYL dans le Tarn, utilisé jusqu'alors. Cette optimisation logistique se traduit mécaniquement par une baisse sensible des coûts.

- 3,6 €/t
transportée

- **Baisse des coûts en lien avec la rémunération financière (part fixe du contrat de DSP) :**

Par ailleurs, la mise en service industrielle de KEREA influence favorablement le montant de la rémunération financière versée dans le cadre du contrat de délégation de service public, rémunération financière correspondant au remboursement à ARKEA/BPI de l'investissement (capital, intérêts et frais financiers).

Les simulations de cristallisation réalisées pour avril 2026 montrent des conditions de financement légèrement plus favorables que prévu. De plus, la charge financière ne portera que sur neuf mois au lieu d'une année entière en 2026, ce qui réduit l'impact budgétaire de cette dépense fixe.

RF 2026 sur 9 mois = 3 595 920 €

**En année pleine = 4 794 560 € en baisse de 327 600 € par an par rapport aux estimations du CEP
(soit - 4,5 €/T tous flux confondus en 2026)**

- **Diminution des charges liées au traitement des refus de tri sur KEREA :**

Le traitement des refus du centre de tri de Millau ECOTRI bénéficiera également de l'ouverture de KEREA.

Non seulement le coût de traitement proposé est inférieur à celui actuellement pratiqué dans l'Unité de Valorisation Energétique, mais la **réduction de 116 kilomètres par trajet** pour l'acheminement vers Viviez (plutôt que vers Calce, dans les Pyrénées-Orientales) génère une économie de transport significative. L'appel d'offres récemment remporté pour ce transport se révèle par ailleurs très avantageux pour le SYDOM et cette diminution des dépenses rejaillit directement sur le coût de la collecte sélective.

**Refus de tri (transport traitement) : - 38 450 € au global par rapport à 2025
soit - 2 € sur le coût du tri**

- **Des recettes supplémentaires de CITEO pour la valorisation des métaux ferreux et non ferreux valorisés :**

KEREA constitue également une source de recettes nouvelles. Grâce à son process permettant l'extraction de métaux ferreux et non ferreux, valorisés auprès de repreneurs agréés, le SYDOM estime pouvoir compter sur une recette supplémentaire à hauteur de **500 000 euros**, reversée par CITEO aux titres des métaux valorisés en unité de valorisation organique et énergétique.

- **Une évolution des prix de la DSP très encadrée :**

Les prix d'exploitation appliqués par le délégataire sont de surcroît, encadrés par des formules de révision limitées à un plafond de 2,5 %. Le syndicat bénéficie ainsi d'une visibilité renforcée et d'une protection contre les fluctuations inflationnistes.

- **Limitation de l'impact financier liée à l'augmentation de la TGAP :**

Enfin, les performances attendues de valorisation sur l'UVEOR constituent un avantage non négligeable. **L'engagement du délégataire de valoriser 70% des déchets entrants et de n'enfouir que 30 % de refus** permet de réduire drastiquement l'exposition du syndicat à la hausse de la TGAP.

Alors que l'augmentation pleine aurait représenté un surcoût de 7 € par tonne si tous les déchets étaient destinés à l'enfouissement, l'impact réel sera limité **à 2,1 € par tonne** correspondant la part des 30 % de refus enfouis.

❖ Dynamique positive pour la collecte sélective

Les charges liées au tri et à la valorisation des matériaux de la collecte sélective s'inscrivent également dans une dynamique favorable qui viennent ainsi réduire les dépenses prévisionnelles :

▪ Tri des collectes sélectives du SDEE et du SYTEC 15 :

L'accueil des collectes sélectives du SDEE et du SYTEC 15 sur l'installation ECOTRI génère des recettes supplémentaires sous forme de droits d'usage reversés en déduction des factures d'exploitation. Cette mutualisation permet d'améliorer le taux d'utilisation des installations sans augmenter les coûts fixes supportés par le SYDOM. Ces recettes sont déduites aussi du reste à charges pour nos collectivités adhérentes et permettent donc de diminuer le tarif du tri 2026.

Ces apports extérieurs permettent aussi de titulariser 5 personnes (4 trieurs et 1 conducteur d'engin).

▪ Le nouveau barème G de CITEO :

Le nouveau barème du contrat CITEO est favorable pour le SYDOM car il permet de booster nos soutiens à la performance en intégrant les cartons de déchèteries (300 k€) et les métaux ferreux et non ferreux extraits sur KEREA, selon une mécanique non linéaire favorable.

❖ Optimisation des flux de déchèteries

La prise de compétence déchèteries par le SYDOM au 1^{er} janvier 2025 a été marquée par des difficultés sur certains flux (DDS) et un démarrage complexe de la partie transport mais également par un travail rigoureux de suivi avec le développement d'un logiciel adapté. Cela permet, après une année entière d'exploitation, d'affiner la connaissance des flux et d'ajuster les charges au plus juste. Plusieurs mesures en découlent :

- **Tarif de location des contenants pour les DDS ramené à 0 € en 2026 pour les adhérents :**

La location des contenants destinés aux déchets diffus spécifiques sera proposée à un tarif nul en 2026, afin de répercuter directement aux adhérents les pénalités appliquées en 2025 au prestataire défaillant. Cette mesure vise à compenser les difficultés rencontrées par les collectivités dans la gestion de ces flux.

- **Intégration des cartons de déchèteries aux soutiens CITEO :**

Les déchèteries bénéficient également de soutiens nouveaux de la part de CITEO, grâce à l'intégration des cartons dans le périmètre des soutiens, ce qui se traduit par une diminution des charges nettes.

- **Ajustement à la baisse de l'évolution des indices de révision des prix des marchés de traitement :**

Les révisions tarifaires observées sur les marchés de traitement pour l'année 2025 se sont avérées plus faibles que prévues (en moyenne à +0,75% au lieu de +2% par rapport aux prix 2024).

En 2026, une évolution anticipée plus optimiste est prise en compte avec une évolution des prix identique à 2025 pour l'année 2026 (soit en moyenne +1,5% par rapport aux prix 2024). Cette révision plus favorable tient compte de l'évolution actuelle des indices économiques.

- **Baisse significative du traitement des Tout-venants grâce à KEREA :**

Les tarifs de traitement des tout-venants connaissent une diminution importante grâce à leur transfert sur KEREA par rapport aux solutions externalisées utilisées en 2025. Cette baisse contribue à compenser les éventuels surcoûts de transport liés à l'allongement des distances entre certaines déchèteries et le site de Viviez.

- **Déploiement de la REP PMCB en 2026 :**

La montée en charge progressive de la filière REP PMCB, à hauteur d'environ 20 % par an, permettra également de réduire une partie des coûts supportés par les collectivités dès 2026.

- **Poursuite de la structuration de la filière des déchets verts :**

Enfin, la valorisation des déchets verts fait l'objet d'une démarche d'optimisation. Le développement de conventions avec des agriculteurs locaux sera poursuivi en 2026. Ce partenariat agricole vise à favoriser un traitement de proximité, limitant les distances parcourues par ce flux et permet une meilleure gestion des volumes par le broyage en amont et le criblage du broyat si nécessaire.

À cela s'ajoute la mise en service de la plateforme de broyage des déchets verts de Decazeville, dont les broyats sont destinés au compostage des biodéchets extraits des sacs orange à KEREA. Cette solution permet de maîtriser les coûts au niveau du SYDOM et de réduire la dépendance aux plateformes industrielles de compostage plus onéreuses.

❖ Stratégie budgétaire pour stabiliser les tarifs 2026

▪ Proposition d'affecter l'excédent budgétaire de fonctionnement 2025 aux tarifs 2026 :

Dans une logique de responsabilité financière, le SYDOM propose d'affecter l'ensemble de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement du Compte Financier Unique 2025 à l'atténuation des charges pesant sur les collectivités.

Cet excédent permettrait notamment de réduire de **5 euros par tonne les tarifs applicables aux flux OMR et Biflux**, de prendre en charge le **déploiement du biflux**, d'ajuster les **tarifs des déchèteries**, tout en maintenant **la cotisation 2026 à un niveau identique à celui de 2025**.

▪ Taux de TVA réduit à 5,5% généralisée à la gestion des déchets (PLF 2026 initial – sous réserve) :

En parallèle, si les hypothèses initiales du PLF 2026 sont confirmées, l'uniformisation du taux de TVA à 5,5 % pour toutes les prestations de collecte et de traitement des déchets entraînera un allègement immédiat de la charge financière de ce secteur sur les budgets 2026 des collectivités adhérentes.

▪ Conclusion :

Grâce à la mise en service de KEREA, à l'amélioration des performances de valorisation, à la maîtrise des dépenses de tri et de déchèteries, ainsi qu'à l'affectation de l'excédent 2025, le SYDOM est en mesure de maintenir ou de réduire les tarifs 2026 malgré un contexte économique et fiscal défavorable. Les risques pour le SYDOM peuvent être consentis en raison des 2 lignes de provision constituées ces dernières années (provision pour risques et charges de KEREA qui ne sera pas sollicitée de manière anticipée en 2026 et provision pour risques sur les matériaux).

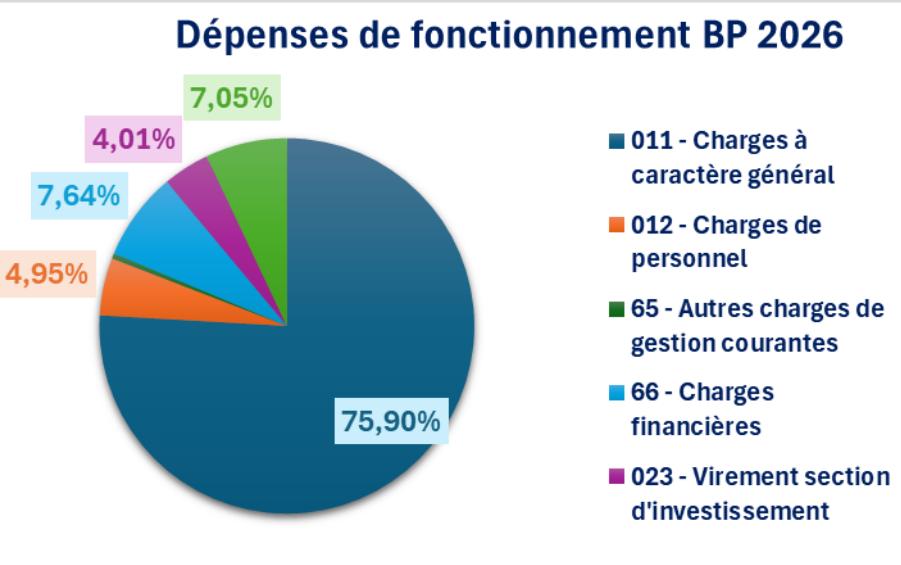
6.2 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

❖ Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025 anticipé	BP 2026	Taux d'évolution
011 - Charges à caractère général	17 389 145,74 €	25 839 965,00 €	25 730 576,73 €	21 950 317,68 €	
012 - Charges de personnel	1 279 022,97 €	1 334 310,00 €	1 316 942,00 €	1 432 973,00 €	
014 - Atténuations de produits		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
65 - Autres charges de gestion courantes	685 649,87 €	110 010,00 €	103 900,00 €	130 000,00 €	
66 - Charges financières	124 991,42 €	127 850,00 €	127 813,47 €	2 209 042,06 €	
67 - Charges exceptionnelles	2 469,85 €	55 500,00 €	53 101,13 €	500,00 €	
68 - Dotations provisions semi budg	0,00 €	2 700 500,00 €	2 700 000,00 €	0,00 €	
023 - Virement section d'investissement	0,00 €	78 785,77 €	0,00 €	1 158 688,01 €	
042 - Opérations d'ordres	2 200 973,40 €	1 914 650,00 €	1 940 574,33 €	2 038 916,00 €	
D002	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	21 682 253,25 €	32 161 570,77 €	31 972 907,66 €	28 920 436,75 €	-11,21%

Attention, à l'heure où nous rédigeons ce ROB, la clôture budgétaire est encore en cours et est susceptible de venir modifier les éléments du BP 2026

Le budget primitif 2026 présente un total de dépenses à **28,92 M€**, soit une diminution de plus de 11% par rapport au BP + DM 2025, liée à la mise en service de KEREA et à l'optimisation des flux de déchèterie.



- Les **charges à caractère général (011)** demeurent le premier poste de dépenses du SYDOM 12 : 21,95 M€ en 2026, soit environ 75,9 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont toutefois en nette diminution par rapport à 2025 (-18 % environ).
- Les **charges de personnel (012)** sont proposées à 1,43 M€, représentant 4,95 % des dépenses. Elles sont en hausse par rapport au CA 2025 anticipé (+8 %).
- Les autres charges de gestion courante (65) s'établissent à 130 000 € en 2026 (démolition + CSPS).
- À l'inverse, les **charges financières (66)** connaissent une forte progression, atteignant 2,21 M€ en 2026 (contre environ 0,13 M€ en 2025). Cette hausse s'explique principalement par la rémunération financière payée à KEREA à compter de la fin de mise en service des installations de traitement des déchets.
- Le virement à la section d'investissement (023) représente l'excédent estimé en fonctionnement nécessaire pour les versements de rémunération financière de KEREA.

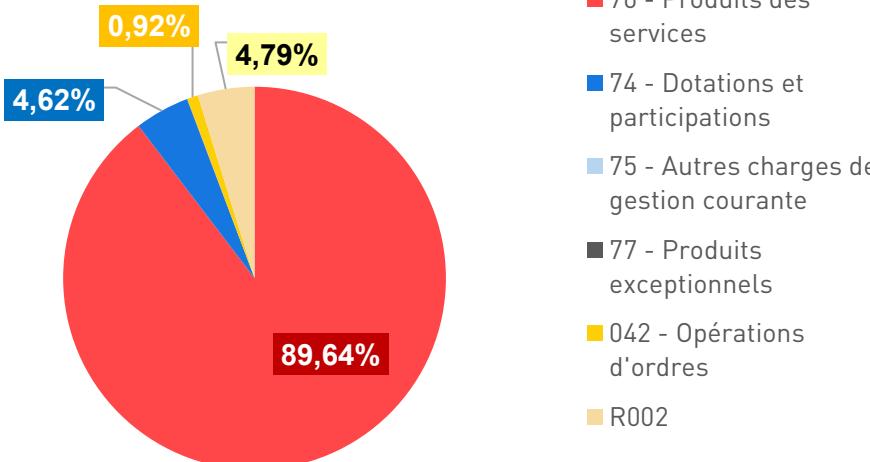
❖ Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025 anticipé	BP 2026	Taux évolution
013 - Atténuations de charges	14 158,46 €	2 500,00 €	663,15 €	- €	
70 - Produits des services	22 038 552,42 €	26 790 010,00 €	27 932 900,00 €	25 923 793,08 €	
74 - Dotations et participations	1 292 765,76 €	1 334 420,00 €	1 334 416,48 €	1 335 198,00 €	
75 - Autres charges de gestion courante	2 878,24 €	13 760,00 €	14 646,76 €	1 500,00 €	
77 - Produits exceptionnels	302 860,55 €	3 400,00 €	57 503,10 €	8 500,00 €	
78 - Reprises provisions semi-budg	300 609,27 €	107 972,00 €	107 972,00 €		
042 - Opérations d'ordres	71 568,60 €	201 700,00 €	201 452,17 €	266 990,90 €	
R002 – Excédents de fonctionnement	1 366 668,73 €	3 707 808,77 €	3 707 808,77 €	1 384 454,77 €	
Total général	25 390 062,03 €	32 161 570,77 €	33 357 362,43 €	28 920 436,75 €	-11,21%

Attention, à l'heure où nous rédigeons ce ROB, la clôture budgétaire est encore en cours et est susceptible de venir modifier les éléments du BP 2026

Les recettes de fonctionnement du BP 2026 s'élèvent à **28,9 M€**, en nette baisse par rapport au CA 2025 anticipé (33,4 M€, soit -11,2 %) liées aux optimisations de flux de déchèteries et de la mise en service de KERA, la baisse de tarifs, la stagnation des cotisations des membres et à la diminution des excédents liés à l'exercice 2025.

Recettes de fonctionnement BP 2026



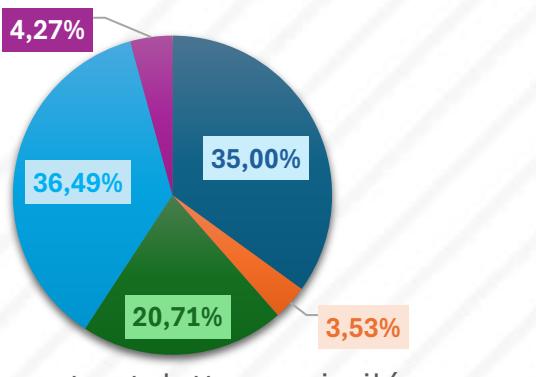
- La structure des recettes évolue peu : le budget 2026 reste très fortement dépendant du **chapitre 70 – Produits des services**, qui représente **près de 90 %** des recettes (25,9 M€) et diminue d'environ 2 M€ par rapport au CA 2025.
- Les **dotations et participations (chap. 74)** sont stables autour de 1,3 M€ (4,6 % des recettes).
- Les **autres charges de gestion courante (chap. 75)** et les **produits exceptionnels (chap. 77)** demeurent marginaux (quelques dizaines de milliers d'euros, moins de 1 % chacun) et reculent globalement.
- Les **excédents de fonctionnement (R002)** passent d'environ 3,7 M€ à 1,38 M€ liés à l'exercice 2025.
- Les **opérations d'ordres (042)** progressent légèrement (environ 200 k€ à 270 k€), mais restent inférieures à 1 % des recettes et n'infléchissent pas la tendance générale.

6.3 LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

❖ Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	CA 2024	BP 2025	CA 2025 anticipé	BP 2026	Taux évolution
16 - Emprunts et dettes assimilées	680 000,00 €	680 000,00 €	680 000,00 €	2 187 977,82 €	
20 - Immobilisations incorporelles	237 352,48 €	546 235,00 €	453 053,96 €	220 450,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	196 890,47 €	1 418 347,63 €	116 754,78 €	1 294 375,41 €	
23 - Immobilisations en cours	635 443,94 €	3 414 939,50 €	1 616 736,99 €	2 281 000,00 €	
40 - Opérations d'ordre de transfert	71 568,60 €	201 700,00 €	201 452,17 €	266 990,90 €	
41 - Opérations patrimoniales	529 918,86 €	- €	- €	0,00 €	
Déficit investissement N-1	- €	- €	- €	- €	
Total	2 351 174,35 €	6 261 222,13 €	3 067 997,90 €	6 250 794,13 €	-0,17%

Dépenses d'investissement BP 2026



- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 21 - Immobilisations corporelles

Les dépenses d'investissement du BP 2026 s'élèvent à **6,25 M€**, semblables aux prévisions du BP 2025 (-0,17 %).

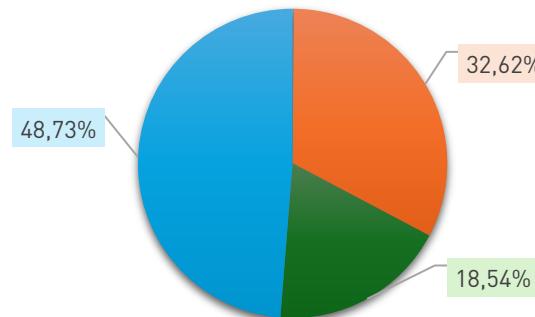
- Le poste principal est le **chapitre 23 – immobilisations en cours** qui représente 36,5 % du total (2,28 M€), en hausse d'environ 0,7 M€ par rapport au CA 2025.
- Les **emprunts et dettes assimilées (chap. 16)** pèsent 35 % des dépenses (2,19 M€ contre 0,68 M€ en 2025). L'évolution correspond à la rémunération financière de KERA.
- Enfin, les **opérations d'ordre de transfert (chap. 40)** représentent 4,3 % des crédits (0,27 M€), en légère progression, sans toutefois peser fortement sur le volume global.
- Listing des investissements prévus pour 2026 :
 - Travaux d'aménagement et de sécurisation sur ECOTRI et les stations de transit
 - Construction de l'aire de lavage sur la station d'Espalion
 - Construction de la plateforme de broyage et du matériel d'exploitation
 - Acquisition des locaux SYDOM
 - Mise en place d'ombrières photovoltaïques sur ECOTRI

❖ Recettes d'investissement

Attention, à l'heure où nous rédigeons ce ROB, la clôture budgétaire est encore en cours et est susceptible de venir modifier les éléments du BP 2026

Recettes d'investissement	CA 2024	BP 2025	CA 2025 anticipé	BP 2026	Taux évolution
10 - Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	651 492,99 €	- €	- €	- €	
13 - Subventions d'investissement	1 634 154,90 €	1 150 000,00 €	1 078 662,50 €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	
20 - Immobilisations corporelles	19 357,94 €	5 353,00 €	- €	6 910,00 €	
23 - Immobilisations en cours	529 918,86 €	- €	- €	- €	
40 - Opérations d'ordres de transfert	2 199 973,40 €	1 914 650,00 €	1 923 181,15 €	2 038 917,00 €	
21 - Virement de la section de fonctionnement		78 785,77 €		1 158 688,01 €	
Excédents d'investissement N-1	428 709,62 €	3 112 433,36 €	3 113 422,36 €	3 046 279,11 €	
Total	5 463 607,71 €	6 261 222,13 €	6 115 266,01 €	6 250 794,12 €	-0,17%

Recettes d'investissement BP 2026



- 20 - Immobilisations corporelles
- 40 - Opérations d'ordres de transfert
- 021V - Virement à la section de fonctionnement
- Excédents de fonctionnement N-1

Les recettes réelles d'investissement du BP 2026 atteignent **6,25 M€**, semblables aux prévisions du BP 2025 (-0,17 %).

La structure de financement repose très largement sur les **ressources internes** (excédents N-1, opérations d'ordres) ce qui limite la dépendance à l'endettement).

- Le principal poste est constitué des **excédents de fonctionnement N-1**, pour 3,05 M€, soit 48,7 % des recettes d'investissement.
- Les **opérations d'ordres de transfert (40)** représentent 2,04 M€ (32,6 %), en nette hausse par rapport au CA 2025 (1,9 M€). Elles correspondent à des mouvements internes qui viennent abonder significativement la section d'investissement.
- Le **virement de la section de fonctionnement (21)** s'élève à 1,16 M€, soit 18,5 % des recettes, contribuant aussi à l'équilibre global.
- Les recettes issues des **immobilisations corporelles (20)** restent marginales, à 6,9 k€.

L'absence d'autres recettes externes (subventions, nouveaux emprunts...) démontre une excellente capacité d'autofinancement du SYDOM 12. Globalement, le BP 2026 affiche ainsi des recettes suffisantes pour maintenir un **niveau d'investissement élevé**, principalement alimenté par les excédents de gestion.

6.4 LES ORIENTATIONS TOUTES SECTIONS CONFONDUES

	BP 2025	BP 2026
Dépenses réelles de fonctionnement	30 168 k€	25 723 k€
Dépenses d'ordres de fonctionnement	1 993 k€	3 197 k€
Total	32 162 k€	28 920 k€

	BP 2025	BP 2026
Dépenses réelles d'investissement	6 060 k€	5 984 k€
Dépenses d'ordres d'investissement	202 k€	267 k€
Total	6 261 k€	6 251 k€

Recettes réelles de fonctionnement	31 960 k€	28 653 k€
Recettes d'ordre de fonctionnement	202 k€	267 k€
Total	32 162 k€	28 920 k€

Recettes réelles d'investissement	4 268 k€	3 053 k€
Recettes d'ordre d'investissement	1 993 k€	3 198 k€
Total	6 261 k€	6 251 k€

Solde de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
--------------------------------	---------------	---------------

Solde d'investissement	0,00 €	0,00 €
-------------------------------	---------------	---------------

	BP 2025	BP 2026
Solde de clôture	0,00 €	0,00 €



Le budget proposé est ainsi équilibré.

Attention, à l'heure où nous rédigeons ce ROB, la clôture budgétaire est encore en cours et est susceptible de venir modifier les éléments du BP 2026

TARIFS

TARIFS



Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

7. EVOLUTION ET TARIIFS 2026

7.1 COTISATION A L'HABITANT

0 - COTISATION A L'HABITANT

Collectivités à compétence collecte	2025	2026	Evolution (€)	Evolution (%)
TOTAL COTISATION HT par habitant	3,25 €	3,25 €	0,00 €	0,0%
TVA COTISATION HT				
Part applicable	61,79%	38,21%		
Taux de TVA applicable	5,5%	10%	5,5%	
TVA	0,110 €	0,124 €	0,179 €	
TOTAL COTISATION TTC par habitant	3,48 €	3,43 €	-0,06 €	-1,6%
Conseil départemental	2025	2026	Evolution (€)	Evolution (%)
TOTAL COTISATION HT	1,63 €	1,63 €	0,00 €	0,0%
COTISATION HT				
Part applicable	61,79%	38,21%		
Taux de TVA applicable	5,5%	10%	5,5%	
COTISATION TTC	0,055 €	0,062 €	0,089 €	
TOTAL COTISATION TTC	1,74 €	1,71 €	-0,03 €	-1,6%

7.2 TARIFS DES ADHERENTS

Les tarifs sont indiqués en €HT, ils seront majorés de la TVA applicable.

❖ OMR et BIFLUX

Pour les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

Prix unitaire à la tonne à partir des quais de transfert	2026
Transfert et transport	29,40 €
Traitemen	166,00 €
TOTAL HT	195,40 €

Pour le BIFLUX (OMR + sacs orange biodéchets)

Prix unitaire à la tonne à partir des quais de transfert	2026
Transfert et transport	29,40 €
Traitemen	149,60 €
TOTAL HT	179,00 €

❖ Evolution OMR et BIFLUX 2025 / 2026

I - TRAITEMENT DES DECHETS RESIDUELS OMR				
Prix unitaire à la tonne à partir des quais de transfert	2025	2026	Evolution (€)	Evolution (%)
Transfert et transport	38,80 €	29,40 €	-9,40 €	
Traitemen	111,40 €	166,00 €	pas de TGAP sur KEREA	
TGAP	65,00 €			
Total Traitement	176,40 €	166,00 €	-10,40 €	
TOTAL HT	215,20 €	195,40 €	-19,80 €	-9,2%
Taux de TVA applicable	10%	5,5%		
TOTAL TTC	236,72 €	206,15 €	-30,57 €	-12,9%

II - BIFLUX				
Prix unitaire à la tonne à partir des quais de transfert	2025	2026	Evolution (€)	Evolution (%)
Transfert et transport	38,80 €	29,40 €	-9,40 €	
Traitemen	176,40 €	149,60 €	-26,80 €	
TOTAL HT	215,20 €	179,00 €	-36,20 €	-16,8%
Taux de TVA applicable	10%	5,5%		
TOTAL TTC	236,72 €	188,85 €	-47,88 €	-20,2%

❖ Pour la collecte sélective des emballages et papiers

Prix unitaire à la tonne entrante applicable à toutes les tonnes de collecte sélective quel que soit le site réceptionnant les déchets (quais de transfert ou centre de tri)	Prix unitaire à la tonne	
	< 50,1 kg de valorisables par an	≥ 50,1 kg de valorisables par an
Transfert	6,10 €	
Transport	17,50 €	
Transfert et transport		23,60 €
Tri	11,50 €	8,00 €
TOTAL HT	35,10 €	31,60 €

❖ Evolution CS 2025 / 2026

II - TRI	2025				2026				Evolution (€)	Evolution (%)						
	Prix unitaire à la tonne		Prix unitaire à la tonne													
	< 49,5 kg de valorisables par an	≥ 49,5 kg de valorisables par an	< 50,1 kg de valorisables par an	≥ 50,1 kg de valorisables par an												
Transfert	21,90 €		6,10 €		-15,80 €				-72%							
Transport	18,00 €		17,50 €		-0,50 €				-3%							
Transfert et transport	39,90 €	39,90 €	23,60 €		-16,30 €				-41%							
Tri	15,80 €	11,00 €	11,50 €	8,00 €	-4,30 €	-3,00 €			-27%	-27%						
TOTAL HT	55,70 €	50,90 €	35,10 €	31,60 €	-20,60 €	-19,30 €			-37%	-38%						
Taux de TVA applicable	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%												
TOTAL TTC	58,76 €	53,70 €	37,03 €	33,34 €	-21,73 €	-20,36 €	-37% 68	-38%								

❖ Tarifs déchèteries - Dépenses

DECHETERIES		
TRAITEMENT - DEPENSES		
FLUX	UNITE	TARIF 2026
Les flux principaux		
BOIS A (non traité)	tonne	30,00 €
BOIS B (traité)	tonne	84,00 €
CARTON-PAPIER (Conditionnement)	tonne	0,00 €
GRAVATS	tonne	16,00 €
GRAVATS_PMCB	tonne	4,25 €
PNEUS	tonne	350,00 €
TOUT-VENANT	tonne	182,40 €
FILMS PLASTIQUE	tonne	30,00 €
PLATRE	tonne	170,00 €
Les Déchets Verts		
Déchets Verts	tonne	42,30 €
Reprise de broyat brut	tonne	20,20 €
Tonte	tonne	8,00 €
Broyage	Journée	2 360,00 €
Criblage	Journée	1 590,00 €

LES DDS		
Location - CAISSETTES	unité par mois	0,00 €
Location - FUT	unité par mois	0,00 €
Location - Géobox 600L	unité par mois	0,00 €
Location - Géobox 900L	unité par mois	0,00 €
Enlèvement - CAISSETTES	unité	9,00 €
Enlèvement - FUT	unité	9,00 €
Enlèvement - Géobox 600L	unité	37,00 €
Enlèvement - Géobox 900L	unité	37,00 €
Traitemen - Acide	kg	0,95 €
Traitemen - Aérosols	kg	1,70 €
Traitemen - Bases	kg	0,95 €
Traitemen - Bouteilles camping gaz	unité	10,00 €
Propane	unité	30,00 €
Traitemen - Emballages Vides Souillés	kg	0,55 €
Traitemen - Extincteurs	unité	35,00 €
Traitemen - Filtres à huile	kg	0,25 €
Traitemen - Produits Comburants	kg	2,30 €
Traitemen - Produits de Laboratoire	kg	2,15 €
Traitemen - Produits Non Identifiés	kg	1,00 €
Traitemen - Produits Pâteux	kg	0,50 €
Traitemen - Produits Phytosanitaires	kg	1,75 €
Traitemen - Solvants	kg	0,65 €

❖ Tarifs déchèteries - Recettes

DECHETERIES		
TRAITEMENT - RECETTES		
FLUX	UNITE	TARIF 2026
BATTERIES	tonne	A l'euro-l'euro*
CARTON	tonne	A l'euro-l'euro*
PAPIER	tonne	A l'euro-l'euro*
FERRAILLES	tonne	A l'euro-l'euro*
FILMS PLASTIQUE	tonne	A l'euro-l'euro*
Traitement - Huile alimentaire	kg	0,15 €
Traitement - Radiographie	kg	0,40 €

❖ Tarifs déchèteries – Dépenses Transport (scénario 2)

DECHETERIES		
TRANSPORT		
FLUX	UNITE	TARIF 2026
Rotation - Géobox Batteries	unité	150,00 €
Rotation - Simple Convoi	unité	224,00 €
Rotation - Double Convoi	unité par benne	214,00 €
Location - Géobox	unité par mois	5,25 €
Location - Benne 10-15m ³	unité par mois	72,00 €
Location - Benne 10-15m ³ capotée	unité par mois	84,00 €
Location - Benne 20m ³	unité par mois	80,00 €
Location - Benne 30-35m ³	unité par mois	100,00 €
Location - Benne 30-35m ³ capotée	unité par mois	114,00 €
Location - Benne 40m ³	unité par mois	107,00 €

❖ Evolution 2025/2026 des dépenses de traitement des déchèteries

	UNITE	TARIF 2025	TARIF 2026	EVOLUTION 2026/2025
BOIS A	TONNE	31	30	-3%
BOIS B	TONNE	85,7	84	-2%
CARTON	TONNE	32,5	0	-100%
DDS_ENL_CAISETTE	UNITE	10	9	-10%
DDS_ENL_FUT	UNITE	9	9	0%
DDS_ENL_GEO_600	UNITE	33	37	12%
DDS_ENL_GEO_900	UNITE	35	37	6%
DDS_LOC_CAISETTE	UNITE	4,1	0	-100%
DDS_LOC_FUT	UNITE	2,1	0	-100%
DDS_LOC_GEO_600	UNITE	6,1	0	-100%
DDS_LOC_GEO_900	UNITE	6,1	0	-100%
DDS_TRAIT_EVS	KG	0,7	0,55	-21%
DDS_TRAIT_EXTINCTEURS	UNITE	35,6	35	-2%
DDS_TRAIT_FILTERES	KG	0,3	0,25	-17%
DDS_TRAIT_PNI	KG	1,5	1	-33%
DDS_TRAIT_ACIDE	KG	1,1	0,95	-14%
DDS_TRAIT_AEROSOLS	KG	1,8	1,7	-6%
DDS_TRAIT_BASES	KG	1,1	0,95	-14%
DDS_TRAIT_BUT-PROP	UNITE	25,4	30	18%
DDS_TRAIT_COMBURANTS	KG	2,4	2,3	-4%
DDS_TRAIT_GAZ CAMPING	UNITE	10,2	10	-2%
DDS_TRAIT_GAZ<13kg ID	UNITE	15,3	15	-2%
DDS_TRAIT_LABO	KG	2,4	2,15	-10%
DDS_TRAIT_PATEUX	KG	0,6	0,5	-17%
DDS_TRAIT_PHYTO	KG	0,6	1,75	192%
DDS_TRAIT_SOLVANTS	KG	0,7	0,65	-7%
DECHETS VERTS	KG	42,6	42,3	-1%
FILMS PLASTIQUE	KG	30	30	0%
GRAVATS	TONNE	18,3	16	-13%
GRAVATS_PMCB	TONNE	4,25	4,25	0%
PAPIER	TONNE	32,5	0	-100%
PLATRE	TONNE	170	170	0%
PNEUS VL	TONNE	326,3	350	7%
TONTE	TONNE	20,5	8	-61%
TOUT-VENANT	TONNE	223	182,4	-18%
BROYAGE	JOURNEE		2360	TARIF NOUVEAU
CRIBLAGE	JOURNEE		1590	TARIF NOUVEAU
REPRISE BROYAT BRUT	JOURNEE		20,2	TARIF NOUVEAU

❖ Evolution 2025/2026 des recettes issues des flux de déchèteries

	UNITE	TARIF 2025	TARIF 2026	EVOLUTION 2026/2025
BATTERIES	TONNE	A l'euro-l'euro*	A l'euro-l'euro*	
CARTON	TONNE	A l'euro-l'euro*	A l'euro-l'euro*	
DDS_TRAIT_HUILES	KG	-0,15	-0,15	0%
DDS_TRAIT_RADIO	KG	-0,4	-0,4	0%
FERRAILLES	TONNE	A l'euro-l'euro*	A l'euro-l'euro*	
FILMS PLASTIQUE	TONNE	A l'euro-l'euro*	A l'euro-l'euro*	
PAPIER	TONNE	A l'euro-l'euro*	A l'euro-l'euro*	

❖ Evolution 2025/2026 des prestations de transport des flux de déchèteries

	UNITE	TARIF 2025	TARIF 2026	EVOLUTION 2026/2025
ROTATION GEOBOX	UNITE	150	150	0%
ROTATION SIMPLE CONVOI	UNITE	224	224	0%
ROTATION DOUBLE CONVOI	UNITE (Par Benne Transportées)	214	214	0%
LOCATION GEOBOX	UNITE par Mois	5,3	5,25	-1%
TRANS_LOC_BEN_10	UNITE par Mois	75,2	72	-4%
TRANS_LOC_BEN_15C	UNITE par Mois	85,3	84	-2%
TRANS_LOC_BEN_20	UNITE par Mois	81,2	80	-1%
TRANS_LOC_BEN_30	UNITE par Mois	101,5	100	-1%

7.2 TARIFS DES NON-ADHERENTS

Pour les DAE (Déchets d'Activités Economiques) assimilables aux OMR

Prix unitaire à la tonne à partir des quais de transfert	2026
Transfert et transport	29,40 €
Tri	177,50 €
TOTAL - Transfert, transport et traitement HT	206,90 €
TOTAL HT	206,90 €

Pour la collecte sélective des emballages et papiers sur ECOTRI à Millau

Prix unitaire à la tonne entrante de collecte sélective applicable aux clients non adhérents (camping, professionnels ..)	2026
Transfert et transport	33,60 €
Tri	50,00 €
TOTAL HT	83,60 €

Pour les déchets verts sur la plateforme de compostage à Millau

Prix unitaire à la tonne - Compostage des déchets verts de Millau	2026
TOTAL HT	55,00 €

Pour le conditionnement de papiers et/ou cartons sur ECOTRI à Millau

Prix unitaire à la tonne - Conditionnement de matériaux valorisables	Clients extérieurs
TOTAL HT	0,00 €

L'année 2026 sera marquée par le démarrage de l'exploitation de KEREA, l'amélioration des performances de valorisation, la maîtrise des dépenses de tri et des déchèteries et ainsi que la construction et l'exploitation d'une nouvelle plateforme de broyage.

Malgré le contexte financier incertain et contraint, le SYDOM est en mesure de maintenir ou de réduire les tarifs 2026 essentiellement possibles par :

- Des coûts plus réduits grâce à l'orientation des principaux flux à traiter sur KEREA, dont les prix de traitement sont plus favorables que les solutions externalisées et la plus grande proximité de l'installation sur le Département permettant en moyenne des économies en transport
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec des ajustements à la baisse dans une volonté de prise de risques sachant qu'en cas de problème, le SYDOM pourra utiliser les lignes de provisions constituées ces dernières années sans besoin de solliciter les adhérents
- L'accueil de tonnes tierces à traiter sur ECOTRI générant des recettes supplémentaires en déduction des charges de tri restant à financer par les adhérents.